

PLAN DE GESTION

2013-2017

Marais du Verne

Commune de Saulzet (03)



Décembre 2012

Réalisé par :



Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Auvergne)
Maison des associations, rue des écoles
03500 CHATEL-DE-NEUVRE
Tél : 04-70-42-89-34 – Fax : 04-70-42-27-58
E-mail : conservatoire.allierspaces-naturels.fr

PLAN DE GESTION

2013-2017

Marais du Verne

Commune de Saulzet (03)

Rédacteur principal : Audrey RATIE ; Célia BEAUCLAIR

Equipe de projet :

Conseillers scientifiques pour le site :

Conservateur bénévole : A rechercher

Chargé de missions : Bruno SCHIRMER

Chargée d'études : Audrey RATIE

Ambassadrice d'espaces naturels : Célia BEAUCLAIR

Technicien de travaux : Alain SIBLOT

Date de validation par le Conseil scientifique : /

Renouvellement : Non

SOMMAIRE

RESUME.....	4
SECTION A. APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE	5
A.1. INFORMATIONS GENERALES	5
A.1.1. Localisation du site.....	5
A.1.2. Statut du site et limites du site.....	5
A.1.3. Aspects fonciers et maîtrise d'usage	5
A.1.4. Historique du site	8
A.2. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE.....	9
A.2.1. Milieu physique et géomorphologique.....	9
A.2.1.1. Climat.....	9
A.2.1.2. Géologie.....	10
A.2.1.3. Hydrologie	10
A.2.1.5. Topographie.....	13
A.2.2. Unités écologiques	13
A.2.3. Espèces	20
A.2.4. Pratiques et activités existantes	20
SECTION B. EVALUATION DU PATRIMOINE ET DEFINITION DES OBJECTIFS.....	21
B.1. EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE	21
B.1.1. Evaluation des habitats, des espèces	21
B.1.1.1. Habitats.....	21
B.1.1.2. Flore.....	21
B.1.1.3. Faune	24
B.1.2. Evaluation qualitative	26
B.1.3. Synthèse des intérêts principaux	26
B.2. OBJECTIFS MAJEURS DE LA GESTION	26
B.3. DEFINITION DES OBJECTIFS DETAILLES ET DES ACTIONS DU PLAN	28
SECTION C. PLAN DE TRAVAIL.....	30
C.1. OPERATION	30
C.2. PLAN DE TRAVAIL	48
BIBLIOGRAPHIE.....	51
LISTE DES ANNEXES	52

Résumé

Le Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier (CEN Allier) a découvert le Marais du Verne, il y a environ 3 ans, et a vite pu s'apercevoir de la richesse écologique du site.

Ce marais est un bassin de rétention à ciel ouvert, créé il y a un peu plus de 10 ans grâce aux mesures compensatoires lors de la construction de l'autoroute, permettant de stocker les eaux pluviales et d'éviter les inondations. En effet, il suit le modèle d'un bassin de rétention à sec, c'est-à-dire qui se vidange après un évènement pluvieux vers un exutoire.

Une flore caractéristique des zones humides s'est développée formant aujourd'hui des unités écologiques à enjeux : roselière, characées, magnocariçaie...

Dans un objectif de conservation et de gestion raisonnée de l'ensemble du site, le CEN Allier a signé en 2011 une convention de gestion avec la commune de Saulzet, propriétaire du site, pour une durée de 5 ans (reconductible). Actuellement, ce sont les agents d'entretien de la commune qui effectuent des actions de fauche et de coupe sur l'ensemble du site.

La réalisation de ce présent plan de gestion a été autofinancée par le CEN Allier car les divers programmes d'actions ne le permettent pas.

Le site constitue une entité écologique forte, isolé au cœur de la Limagne. Il présente une diversité de milieux plus ou moins inféodés aux zones humides dont 3 habitats sont d'intérêt communautaire. La composante floristique permet de constituer ces milieux mais aussi d'accueillir de nombreuses espèces faunistiques. Parmi ces dernières on recense la Bécassine des marais inscrite sur liste rouge nationale et 3 espèces d'odonates sur liste rouge régionale. De plus, la présence confirmée du castor apporte une valeur écologique supplémentaire au site, du fait de ses diverses protections nationale et européenne.

Le marais du Verne est traversé par l'Ancoutay, ruisseau présentant un débit hydraulique assez irrégulier. En effet, le marais connaît depuis quelques années de fortes variabilités du niveau d'eau provoquant une diminution voire une disparition progressive des habitats aquatiques et amphibies à enjeux. La préservation du castor en dépend également.

Par ailleurs, la saulaie, située à l'est de la zone humide, présente une forte dynamique d'évolution au détriment de la roselière et des tapis immergés à characées dont l'enjeu de conservation est élevé. Néanmoins, la conservation de la saulaie permet au castor d'en faire son garde-manger.

L'objectif principal est la conservation de la mosaïque d'habitats et la préservation des espèces à enjeux. Cela passe essentiellement par une action d'arrachage des rejets de saules avec conservation de quelques individus sur pied afin de répondre aux besoins du castor. La préservation de ce dernier et des habitats aquatiques et amphibies passe également par le maintien et la veille du niveau d'eau sur le site. D'autres parts, la réalisation d'inventaires complémentaires et de suivis scientifiques vont permettre d'améliorer les connaissances sur la richesse écologique du site.

SECTION A. Approche descriptive et analytique

A.1. Informations générales

A.1.1. Localisation du site

<u>Région</u> : Auvergne	<u>Département</u> : Allier
<u>Commune</u> : Saulzet	
<u>Carte IGN série bleue (1/25000)</u> : 2529 Est - GANNAT	
<u>Parcelle</u> : ZN 65	
ZN 76	
<u>Nom du site</u> : Marais du Verne	<u>Lieu-dit</u> : Le Verne
<u>Superficie d'étude du site</u> : 4,80 hectares	
<u>Coordonnées Lambert II</u> : X=716.210m / Y=6 558.860m	

Carte 1 : Localisation et limites du Marais du Verne

A.1.2. Statut du site et limites du site

Il y a actuellement aucun statut sur le site.

Il est à signaler que le site fait partie de la communauté de commune de Gannat.

A.1.3. Aspects fonciers et maîtrise d'usage

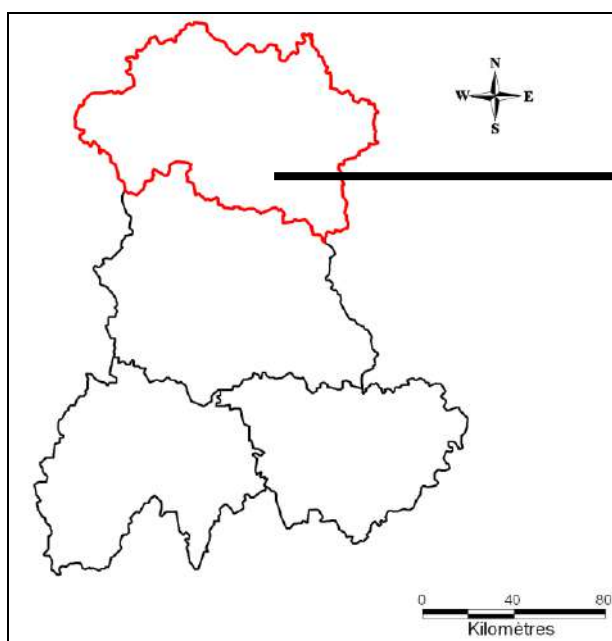
Commune	Section	Numéro	Superficie parcelle	Propriétaire
Saulzet	ZN	76	2ha 90a 00ca	Commune
Saulzet	ZN	65	1ha 90a 00ca	Commune

Carte 2 : Contexte cadastral du Marais du Verne

Une convention de gestion a été signée pour ces deux parcelles, entre la commune de Saulzet et le CEN Allier, le 21 janvier 2011 pour une durée de 5 ans.

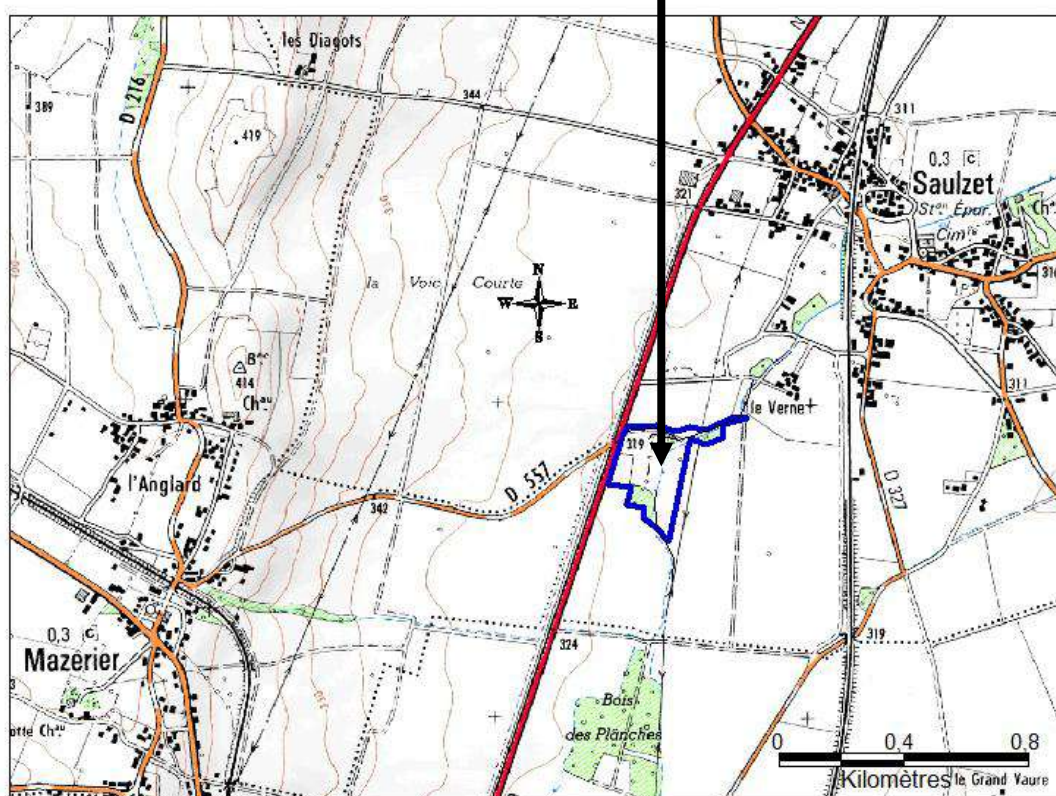
Carte 1 : Localisation et limites du Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Région Auvergne et département de

Commune de Saulzet

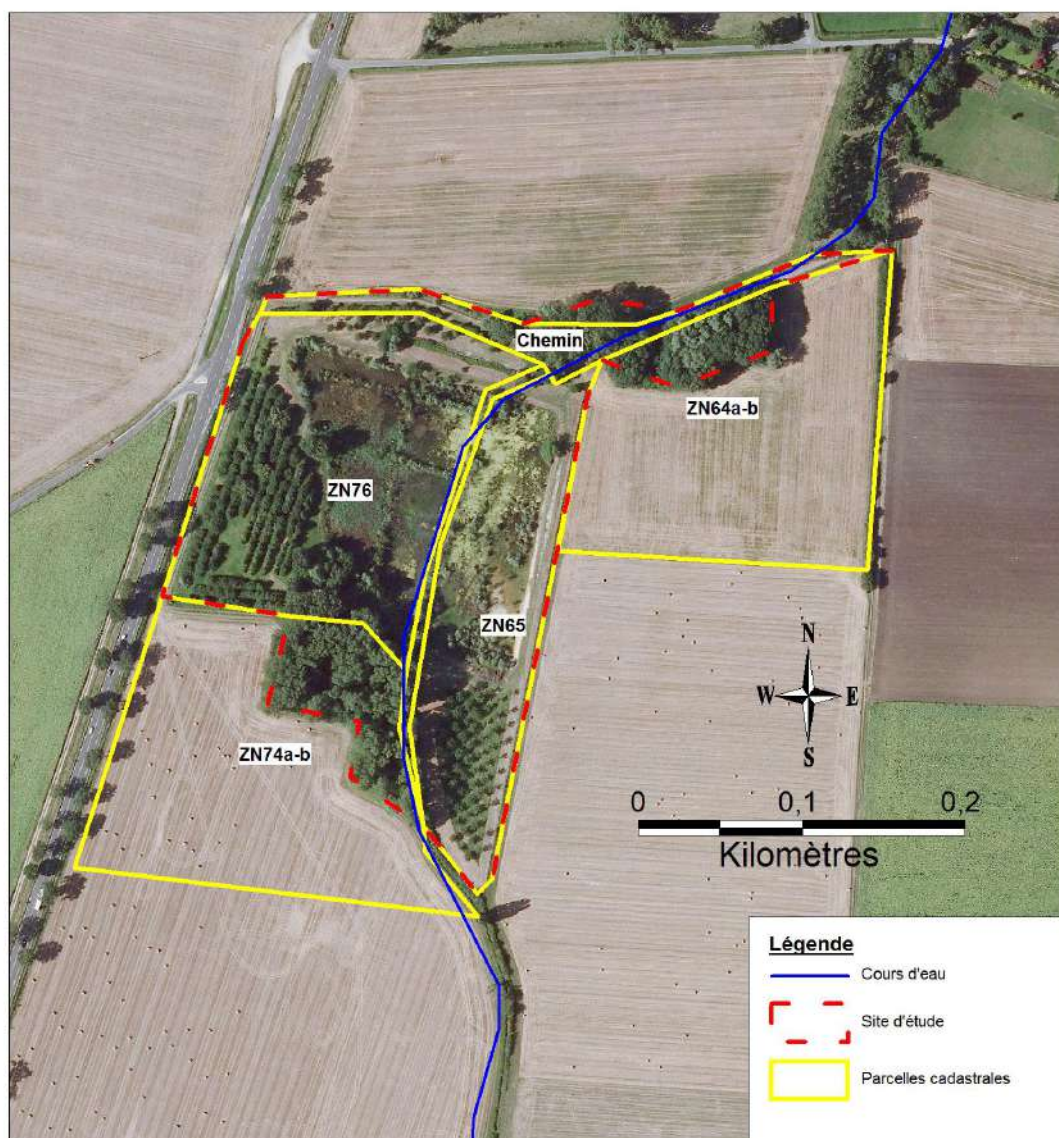


Extrait carte IGN 1/25000

CEN Allier – 2012/2013

Carte 2 : Contexte cadastral Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Source : photo aérienne IGN 2009

CEN Allier – 2012/2013

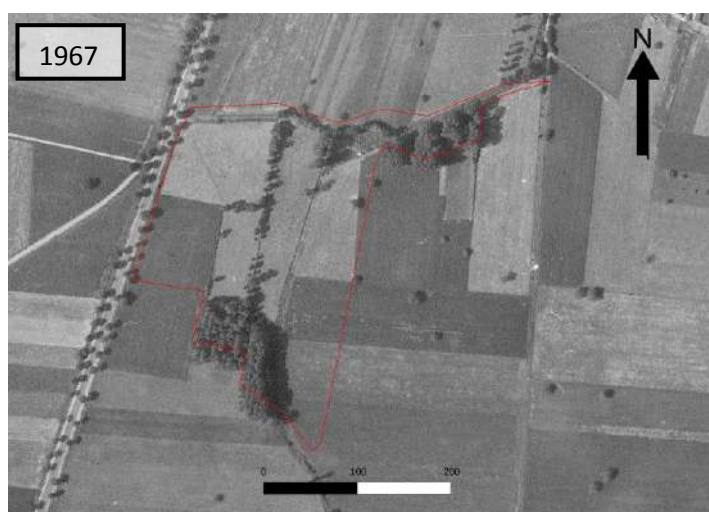
A.1.4. Historique du site

- Historique de l'origine du site

Le marais du Verne était représenté autrefois par des prairies pâturées qui pouvaient être inondées en période hivernale.

Il est aujourd'hui un bassin de rétention à ciel ouvert construit il y a moins de 10 ans, en mesure compensatoire à l'autoroute, permettant de stocker les eaux pluviales et d'éviter les inondations. Le marais du Verne a été créé selon le modèle du bassin de rétention à sec, c'est-à-dire qui se vidange à la suite d'un évènement pluvieux vers un exutoire.

Sa forte végétalisation lui a permis une meilleure intégration paysagère et donc une valorisation écologique forte.



L'analyse des photographies aériennes apporte plusieurs éclairages sur l'historique des usages du marais du Verne.

En 1967, le bassin de rétention du marais du Verne n'existe pas. Sa création est récente (une dizaine d'années). Le site est presque entièrement ouvert, il est possible de distinguer des zones correspondant plutôt à des parcelles agricoles.

La colonisation du site par le boisement et les plantations est déjà bien présente en 2001 qui se poursuit et évolue jusqu'à aujourd'hui.

- Historique général

Autrefois, le marais des Planches (localisé au Sud du marais du Verne) se situait près du petit Vaure aux limites de Mazerier. Au XVe siècle, un lac s'étalait dans ce marais, aujourd'hui disparu, et constituait la source du ruisseau l'Ancoutay.

Les propriétés telles que le marais appartenaient à la communauté des habitants et pouvaient porter des noms différents : « Communaux, terres communes, marais communs, pasturaux communs ou blairies. »

L'achat de Communaux était possible par les habitants, mais c'est la ville qui accordait ou refusait les droits de pacages et soumettait les usagers à payer droits et amendes s'il y avait lieu.

- Gestion actuelle du marais du Verne

Les agents communaux réalisent un entretien régulier sur le site :

- Fauche du chemin, des talus et du verger de noyer et de cerisier (passage environ 2 fois par an sur des périodes différentes selon les milieux)
- Coupe des branches et arbres en cas de danger pour les promeneurs

A.2. Environnement et patrimoine

A.2.1. Milieu physique et géomorphologique

A.2.1.1. Climat

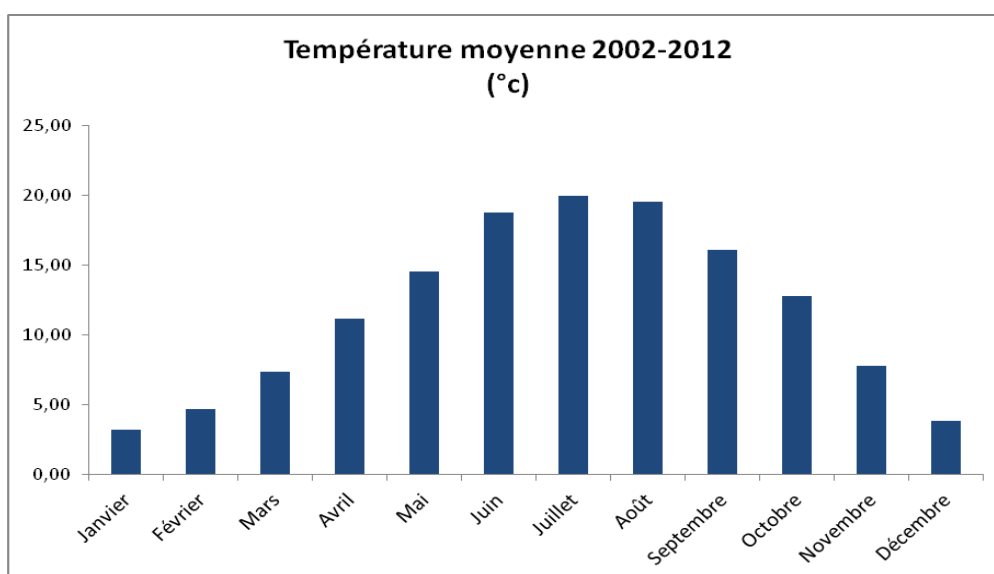
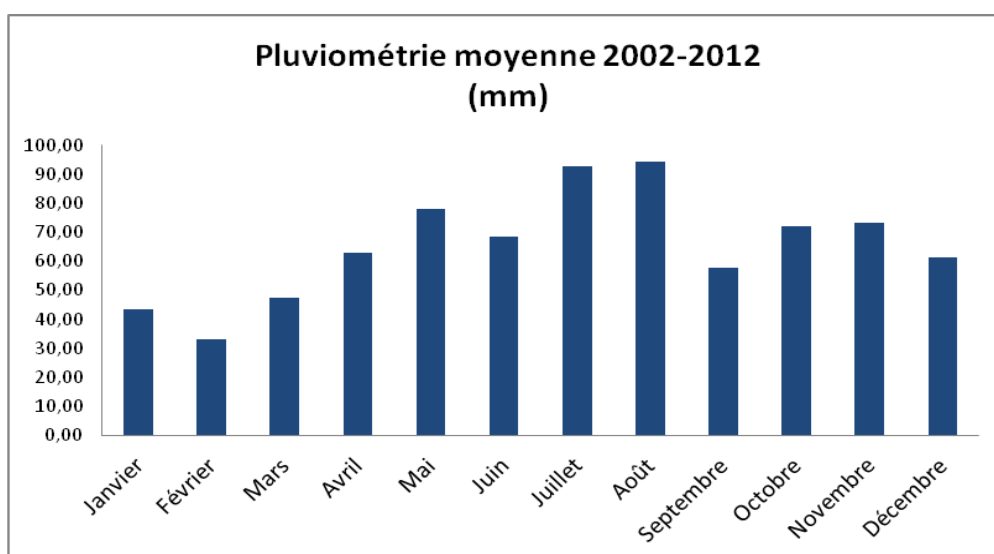
Influence climatique	Continentale
Etage	Collinéen

Les relevés de la station de Vichy-Charmeil mettent en évidence une pluviométrie moyenne d'environ 785 mm par an, prise sur la période 2002-2012. Ces précipitations sont réparties de manière régulière toute l'année avec néanmoins deux pics en saison estivale.

Les températures moyennes de ces 10 dernières années sont plutôt douces toute l'année, cependant certaines années, elles peuvent atteindre des températures estivales de 30°C.

Le site d'étude est situé à proximité de la commune de Gannat et est également influencé par le climat particulier de celle-ci. En effet, Gannat est considéré comme le point le plus sec de l'Allier avec en moyenne 600 mm de précipitations par an. Les températures y sont modérées par rapport à la région, caractérisées par un hiver doux, non excessif et un été chaud. Les reliefs de la Chaîne des Puys et du Massif Central situés à l'ouest provoquent la chute des pluies et protègent ainsi la Limagne des précipitations et des vents froids (Station météo d'Ebreuil et de Gannat, période 1961-1990).

Station de relevé Vichy-Charmeil période 2002-2012 (altitude 249 m)



A.2.1.2. Géologie

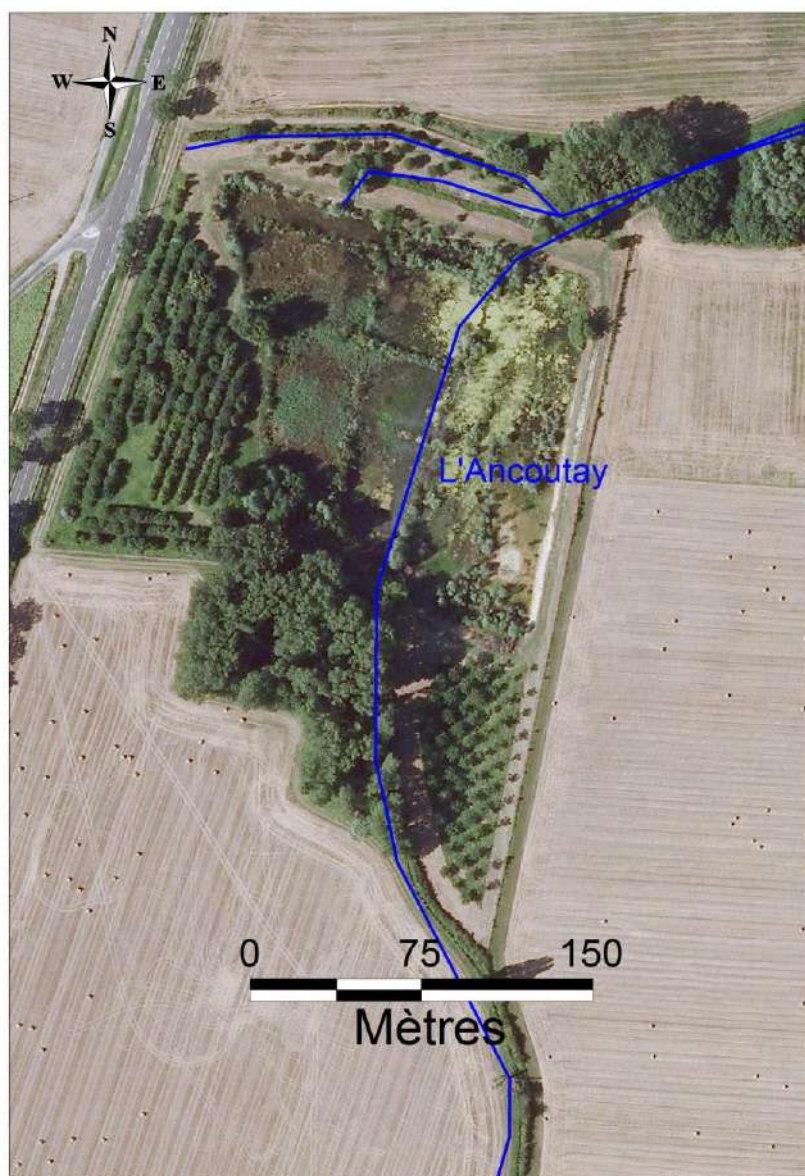
Le site d'étude se compose d'un complexe dit « Terres Noires » des anciens marais de Limagne.

A.2.1.3. Hydrologie

L'Ancoutay est un petit ruisseau qui prend sa source à la fois à l'ouest du Marais du Verne sur la commune de Mazerier et au sud du Bois des Planches vers le lieu-dit « Le Petit Vaure ». Ces deux eaux se rejoignent au nord du Bois des Planches pour former l'Ancoutay et constitue la principale source en eau du site d'étude. Il est nécessaire de signaler que des sources sont connues au niveau du bois qui touche le marais au sud, mais n'ont pas été localisées précisément.

D'autre part, sur le cours de l'Ancoutay, des barrages de castor se succèdent et contribuent à une élévation du niveau d'eau sur la partie amont du ruisseau avant le site d'étude. En effet, des débordements dans les parcelles agricoles environnantes ont déjà été protestés par les propriétaires.

Après avoir traversé le marais, l'Ancoutay s'écoule ensuite vers le nord en passant par le centre de la commune de Saulzet. Il continue sa course pour enfin se jeter dans l'Andelot au nord d'Escurolles.



Réseau hydraulique sur le Marais du Verne

Source : photo aérienne IGN 2009

Grâce à son rôle de bassin de rétention, le marais du Verne permet de désengorger l'Ancoutay lors de fortes crues.

Cependant, ce dernier présente un écoulement irrégulier et provoque une dynamique hydraulique très variable sur le site d'étude avec de grosses périodes d'assec, mettant en péril les habitats aquatiques et amphibies ainsi que la survie du castor sur le marais.



Faible niveau d'eau en août 2012

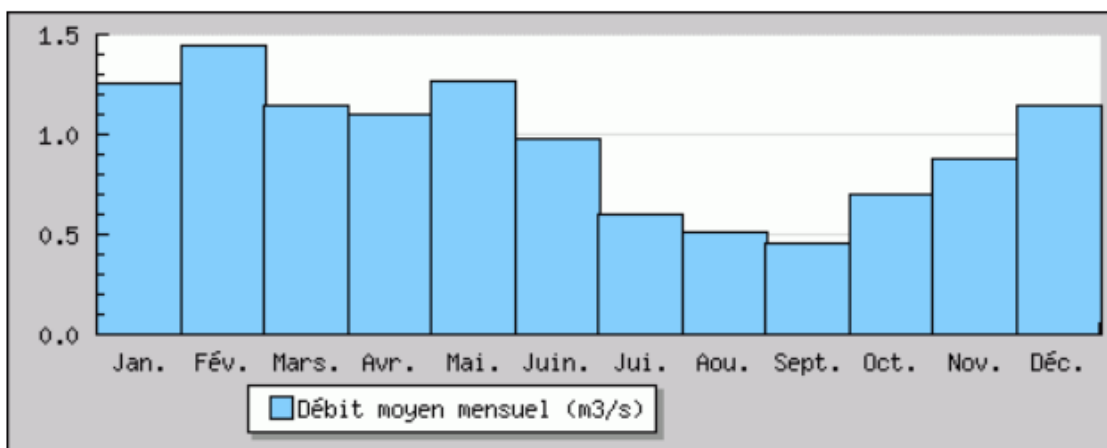
Source : CEN Allier

L'Andelot possède un bassin versant de 210 km². Il prend sa source tout au nord du département du Puy-de-Dôme sur le territoire de la commune de Saint-Agoulin, au sein des monts constituant la partie nord du massif central. Dans le département de l'Allier il traverse tout d'abord la ville de Gannat. Il a une orientation nord-est et coule à peu de distance, et dans une direction parallèle à celle de la Sioule, mais un peu plus en amont.

L'Andelot se jette ensuite dans l'Allier (rive gauche) à Paray-sous-Briailles, face à la petite ville de Varennes-sur-Allier, à moins de 20 kilomètres en aval de Vichy.

Pour un ruisseau moyen comme l'Andelot, on observe sur le graphique ci-dessous, un débit relativement élevé en hiver et au printemps pour l'année 2011.

Débit moyen sur l'Andelot en 2011 (Loriges)



Source : Hydro France

A.2.1.5. Topographie

Le Marais du Verne se situe dans la plaine de la Limagne présentant donc un aspect relativement plat. Au sein même du site, la partie engorgée est encaissée entre boisements et prairies sèches.

A.2.2. Unités écologiques

Le marais du Verne comprend 15 habitats naturels distincts, plus ou moins typique des marais. On constate une forte hétérogénéité des formations végétales avec la présence des différents stades évolutifs de la dynamique végétale.

84.2 Bordures de haies

Disposé de manière linéaire, cet habitat permet de délimiter le site d'étude avec la culture au nord et d'être un corridor écologique nécessaire à la circulation des espèces.

La végétation dense est dominée par la strate arbustive avec du Prunellier (*Prunus spinosa*) et de l'Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*). Cependant, on peut aussi retrouver l'Eglantier (*Rosa canina*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), le Noisetier commun (*Coryllus avellana*) et le Merisier (*Prunus avium*).

83.32 Plantation d'arbres feuillus

Cette plantation arborée, située à l'ouest du site, se compose de Charme commun (*Carpinus betulus*), de Saule pleureur (*Salix babylonica*), d'Olivier de Bohême (*Elaeagnus angustifolia*), de Noisetier commun (*Coryllus avellana*) et de Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

De nombreuses autres espèces communes constituent ce milieu : Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Eglantier (*Rosa canina*), Bardane (*Arctium lappa*), Ronce (*Rubus fruticosus*), Ortie dioïque (*Urtica dioica*), Centaurée noire (*Centaurea nigra*), Géranium à feuilles découpées (*Geranium dissectum*), Gaillet gratteron (*Galium aparine*).

Cet habitat dense en végétation sert également de refuge pour de nombreuses espèces de faune comme le chevreuil (observation en 2012).

Les agents communaux réalisent une fauche entre chaque ligne de plantation, afin de permettre le passage de leur machine une année sur l'autre. De plus, ils coupent les branches et déposent les déchets verts entre la zone humide et le verger de noyer.

41.H Autres bois caducifoliés

Les espèces présentes dans ce boisement subissent l'influence du niveau de l'eau. On retrouve principalement du Peuplier noir (*Populus nigra*) et du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

En sous-bois, quelques pieds de Prêle (*Equisetum sp.*) permettent de mettre en évidence le caractère humide du sol.

41.3 Frênaies

Cette forêt atlantique ou subatlantique, issue d'arbres plantés et spontanée, est dominée par le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*).

Deux parties se distinguent, une zone au sud et une au nord-est. Une coupe de bois est régulièrement réalisée par le propriétaire de la frênaie au sud, expliquant la différence d'espèces entre les strates arbustives et herbacées des deux frênaies du site.



Frênaie au nord-est du site, le long du chemin d'accès

Source : CEN Allier

83.13 Verger de Noyer

Il s'agit d'une plantation de Noyer dont la gestion est effectuée par la commune, avec une fauche de la strate herbacée dense, qui possède un potentiel d'accueil fort pour la richesse floristique et faunistique notamment en insectes.

Le verger semble potentiellement être un territoire de chasse pour les chauves-souris.



Verger de Noyer

Source : CEN Allier

Surface des unités écologiques sur le site

Code CB*	Unités écologiques	Etat de conservation	Surface (ha)	% / UE
84.2	Bordures de haies	Les différentes strates sont bien représentées et de manière denses. Un entretien raisonné semble être réalisé, permettant à la haie d'assurer son rôle de protection contre le vent, de délimitation des parcelles...	0,067810	1,09%
83.32	Plantation d'arbres feuillus	Cette plantation est intégrée au paysage du site et ne se distingue plus en tant que telle, mais comme une zone boisée. Un entretien raisonné et régulier est effectué par la commune, afin de laisser un espace praticable pour les promeneurs et les machines.	1,040660	16,80%
41.H	Autres bois caducifoliés	Bosquet sous l'influence du niveau de l'eau avec une évolution libre.	0,120794	1,95%
41.3	Frênaie	Boisements dominant présentant une gestion plus prononcée au sud du site. En effet, des arbres sont coupés par le propriétaire pour en faire du bois de chauffage. Aucune gestion ne semble être réalisée sur la frênaie au nord.	1,672991	27,00%
83.13	Verger à Noyer	Milieu anciennement planté et régulièrement entretenu par une fauche raisonnée par la commune. L'habitat de prairie qui se développe dessous est bénéfique à l'accueil de diverses espèces faunistiques.	0,661510	10,68%
53.11	Phragmitaie	Habitat couvrant une large surface en zone inondée. Sa dynamique d'évolution semble être stable. Cette roselière possède une capacité à se renouveler naturellement et continuellement. Cependant, la progression de la saulaie doit être contrôlée pour ne pas nuire à la conservation de cet habitat.	0,890431	14,37%
83.15	Verger	Une plantation de cerisiers caractérise ce milieu, et sa strate herbacée dense permet d'apporter un réel potentiel d'accueil pour la faune.	0,156536	2,53%
87.1	Terrain en friche	Bande herbeuse située sur les talus et le chemin au nord du site. Broyé régulièrement et de manière raisonnée, afin de permettre un accès plus facile aux employés communaux et aux promeneurs.	0,227436	3,67%
44.92	Saussaie marécageuse	Malgré une fluctuation importante du niveau de l'eau sur le site, la dynamique de colonisation par les Saules est élevée sur la partie sud est de la zone humide.	0,834186	13,46%
31.81	Fourres medio-européens sur sol fertile	Deux îlots de fruticées sont localisés en bordures de zone inondée ou de lisière herbacée très humide.	0,034577	0,56%
37.7	Lisières humides à grandes herbes	Végétation encaissée entre le verger de cerisier et le talus en friche dont les deux ont une végétation dense. De plus, cette lisière humide subit les variations du niveau de l'eau.	0,028841	0,47%
22.44	Tapis immergé characées	Cet habitat est variable puisqu'il résulte de la présence d'eau. On les retrouve en mélange avec des herbiers aquatiques. Très fortement menacé par la prolifération des Saules.	0,134245	2,17%
53.2	Communauté de grandes laiches	Cette communauté de carex se trouve réduite du fait de la dynamique de colonisation des Saules et de la Roselière.	0,043719	0,71%
37.217	Prairie à jonc diffus	Les joncs sont inféodés aux milieux plus ou moins humides. Sur le site, ils sont localisés au nord-ouest de la partie engorgée, mettant donc en évidence la différence du niveau hydrique (d'une saison à l'autre).	0,082200	1,33%
34.32	Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	Pelouse constituant le chemin d'accès au site sur sa partie est. Une fauche raisonnée est réalisée afin de respecter les espèces faunistiques qui pourrait s'y reproduire.	0,199571	3,22%
TOTAL			6,195506	100,00%

*D'après Corine Biotope (CB), janvier 2003

53.11 Phragmitaie

Roselière avec de grandes hélophytes, dominées par une seule espèce le Roseau commun (*Phragmites australis*). Elle se développe dans les eaux stagnantes de profondeur fluctuante et sur sol hydromorphe. Ces formations assurent la transition topographique entre les herbiers aquatiques et les végétations exondées une grande partie de l'année.

La densité de Roseau commun est relativement forte dans la partie engorgée et son aspect reste très homogène. En effet, ces formations sont connues pour leur faible diversité floristique mais aussi faunistique. Cependant, quelque Foulque macroule (*Fulica atra*) s'y abrite toute l'année.

La dynamique d'évolution de la saulaie doit être contrôlée et si nécessaire arrachée afin de conserver le bon état actuel cette roselière.



Roselière

Source : CEN Allier

83.15 Verger

Des cerisiers ont été anciennement plantés et permettent d'être une zone de corridor pour les espèces faunistiques, entre la haie et la zone humide à grandes herbes. Tout comme le verger à Noyer, la strate herbacée, composée principalement d'orties et de hautes graminées, assure une potentialité d'accueil pour les insectes.

87.1 Terrain en friche

Semblable aux milieux de bord de route ou autres espaces interstitiels sur des sols perturbés. Ils sont colonisés par de nombreuses plantes pionnières nitrophiles. D'autre part, seulement la partie centrale du chemin est tondue permettant d'être un espace ouvert, favorisant la circulation de la faune telle que les papillons et les libellules.

44.92 Saussaie marécageuse

Les saulaies ou saussaies constituent des peuplements jeunes et assez denses de Saules. Ces formations hygrophiles se développent sur une grande partie de la zone immergée. Malgré une

coupe régulière de ces ligneux par le Castor, la densité et la dynamique de colonisation devient de plus en plus importante et gagne sur des zones potentiellement exondées à gazons amphibies.



Saulaie en expansion

Source : CEN Allier

31.81 Fourres medio-européens sur sol fertile

Formations pré- et post-forestière, la plupart du temps décidues, d'affinités atlantiques ou médio-européennes. Ces fourrés sont constitués de Prunellier (*Prunus spinosa*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) et Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*).

La faible surface de cet habitat et son aspect ponctuel n'entraînent pas de menace de fermeture du milieu.

37.7 Lisières humides à grandes herbes

Communautés des bords boisés ombragés et des ourlets des cours d'eau. En effet, la lisière est située le long du ruisseau sortant de la zone engorgée et formant l'Ancoutay. La végétation présente un aspect assez dense de grandes graminées en mélange à des espèces de milieux humides le Jonc courbé (*Juncus inflexus*), l'Iris faux-acore (*Iris pseudacorus*) et la Menthe aquatique (*Mentha quatica*).

22.44 Tapis immergés de characées

Tapis algaux de Charophytes des fonds de lacs non pollués riches en calcaires. Ces communautés sont marquées par des espèces enracinées et totalement immergées. Sur le site il a été identifié *Chara globularis* Thuill. Var. *globularis* et sa présence dépend en priorité de la présence d'eau. Lors des périodes les plus humides, on le retrouve en mélange à des herbiers aquatiques comme le Potamot nageant (*Potamogeton natans*). D'autres espèces peuvent être rencontrées le Lycopode d'Europe (*Lycopodium europaeus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Véronique aquatique (*Veronica anagallis aquatica*) et quelques Carex otrubae.

53.2 Communauté de grandes laiches

Ce sont des formations à grandes cypéracées des genres *Carex* ou *Cyperus* occupant la périphérie ou la totalité des dépressions humides, des broussiers oligotrophes et des bas-marais alcalins, sur des sols pouvant s'assécher pendant une partie de l'année. Ces formations se développent sur le flanc interne des roselières dans les successions riveraines, et comme colonisatrices des dépressions humides sur sols minéraux, ainsi que des bas-marais acides et alcalins. En effet, cette communauté assure la transition entre la roselière et la saussaie, sur une petite surface au nord de la partie engorgée.

Malgré la dominance de *Carex*, quelques espèces caractéristiques de ces habitats sont présentes : le Rubanier d'eau (*Sparganium erectum*), le Lycope d'Europe (*Lycopus europaeus*), la Menthe aquatique (*Mentha aquatica*), la Baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), la Pulicaire dysentérique (*Pulicaria dysenterica*)...

37.217 Prairie à jonc diffus

Ces formations sont constituées majoritairement de joncs qui apprécient autant les sols basiclines qu'acidiclines et riches en nutriments. Sa représentation reste faible au nord-ouest du site en bordure de roselière. Du fait d'une légère pente du sol vers le centre de la partie engorgée, cette zone de Joncs est à sec lors d'abaissement du niveau de l'eau.

34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides

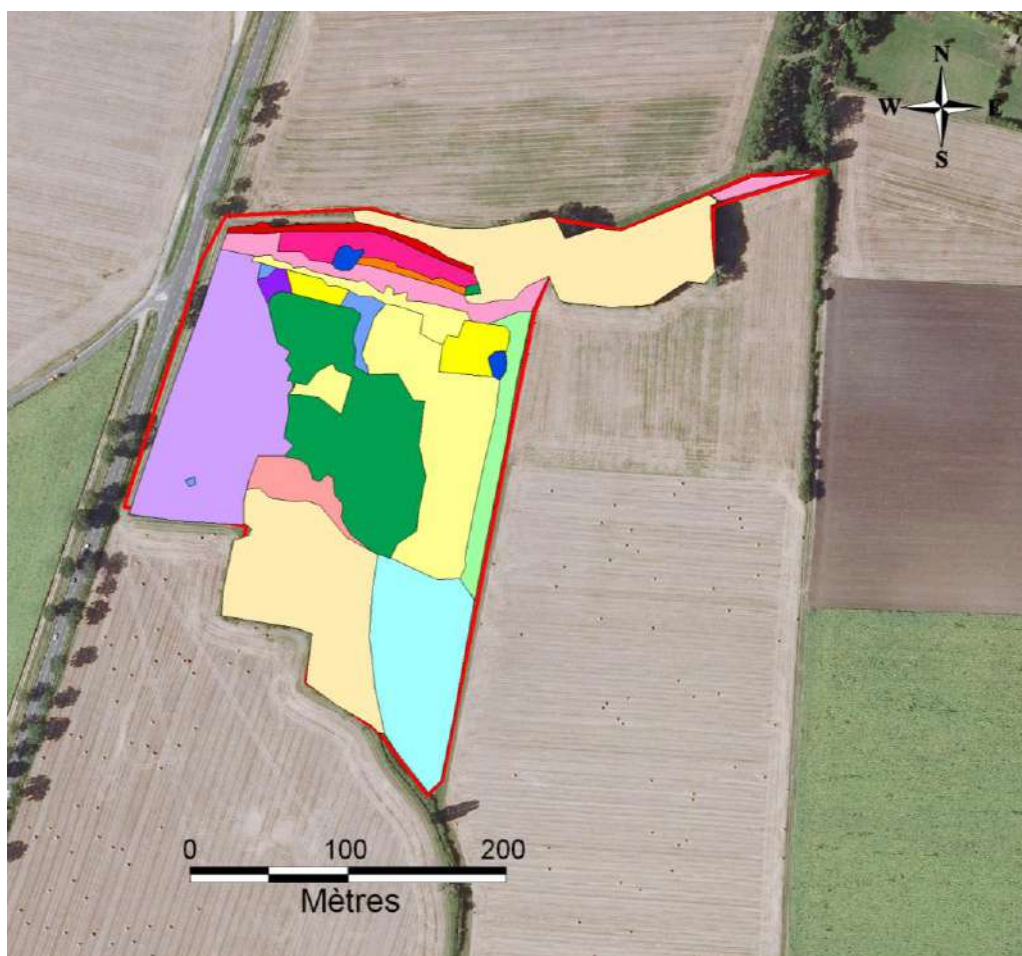
Ce talus calcaire possède un cortège floristique et un aspect semblable aux pelouses des coteaux, cependant nous ne nous trouvons pas sur un sol à Mésobromion. Quelques pieds d'*Ophrys apifera* var. *aurita* et d'*Ophrys apifera* var. *apifera* ont été observés à trois endroits différents sur la bordure du talus.

En termes de gestion, un broyage est réalisé tous les ans par les agents communaux.

Carte 3 : Unités écologiques du Marais du Verne

Carte 3 : Unités écologiques du Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Habitats naturels selon le code Corine Biotope

Autres bois caducifoliés	(1)
Bordures de haies	(1)
Communauté de grandes laiches	(3)
Fourrés medio-européens sur sol fertile	(2)
Frenaie	(2)
Lisières humides à grandes herbes	(1)
Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides	(1)
Phragmitaie	(2)
Plantation d'arbres feuillus	(1)
Prairie à jonc diffus	(2)
Saussaie marecageuse	(3)
Tapis immergé characées	(3)
Terrain en friche	(2)
Verger	(1)
Verger à Noyer	(1)

Source : photo aérienne IGN 2009

CEN Allier – 2012/2013

A.2.3. Espèces

Groupe taxonomique	Nombre d'espèces	Pression d'inventaire	Commentaires (diversité, bio indice...)
Flore supérieure (cf. Annexe n° 1- Inventaire floristique du Marais du Verne)	79	Complet	Aucune espèce patrimoniale retrouvée lors des inventaires floristiques
Lépidoptères (Rhopalocères) (cf. Annexe n° 2 - Inventaire des papillons du Marais du Verne)	8	Ponctuelle	Deux passages réalisés en 2012 dont aucune espèce patrimoniale
Odonates (cf. Annexe n° 2 - Inventaire des odonates du Marais du Verne)	24	Partielle	Lors des deux passages en 2010 et des deux passages en 2012, trois espèces patrimoniales trouvées
Oiseaux (cf. Annexe n°2- Inventaire des oiseaux du Marais du Verne)	14	Ponctuelle	Observations ponctuelles des espèces sur le marais du Verne dont une espèce protégée sur la liste rouge nationale
Amphibiens (cf. Annexe n° 2- Inventaire amphibiens du Marais du Verne)	2	Complet	Un seul passage réalisé du fait du peu d'espèces lors du premier inventaire. Deux espèces communes d'amphibiens ont été inventoriées sur le site : Le triton palmé et la grenouille agile
Mammifères (cf. Annexe n°2- Inventaire des mammifères du Marais du Verne)	2	Ponctuelle	Seulement des traces trouvées pour le castor et le chevreuil européen lors des inventaires des autres groupes taxonomiques

A.2.4. Pratiques et activités existantes

- **Agricultures et pratiques associées**

Le Marais du Verne est situé au cœur de la plaine agricole où la culture céréalière est dominante.

La construction des barrages par les castors entraîne un déversement des eaux de ruissellement dans les parcelles agricoles cultivées. Une contestation par les propriétaires agricoles a déjà été faite.

- **Activité cynégétique**

Pas de conflit d'usage.

- **Sylviculture**

Pas de conflit d'usage.

SECTION B. Evaluation du patrimoine et définition des objectifs

B.1. Evaluation de la valeur patrimoniale

B.1.1. Evaluation des habitats, des espèces

B.1.1.1. Habitats

*Habitats dont la conservation est d'intérêt européen, d'après la directive CEE 92/43 (Natura 2000)**

Intitulé officiel Natura 2000	Code Natura 2000	Code C.B.	Intérêt	Date	Observateur	Source	Surface (ha)
Mégaphorbiaies eutrophes	6430	37.7	IC	2012	A.RATIE	CEN Allier	0,028841 ha
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	6210	34.32	IC	2012	A.RATIE	CEN Allier	0,199571 ha
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées	3140	22.44	IC	2012	A.RATIE	CEN Allier	0,134245 ha
TOTAL							0,362657 ha

*d'après Manuel d'interprétation des habitats de l'union européenne, EUR 15/2, 1999

Carte 4 : Habitats d'intérêt communautaire sur le Marais du Verne

B.1.1.2. Flore

Espèces		Dernière date d'observation	Abondance	Observateur	Source	Affinités	Statuts					Atlas CBNMC 2006	
Nom latin	Nom français						LRN	LRR	PN	PR	DH	Classe de rareté régionale	Commentaires de rareté départementale
<i>Ophrys apifera</i>	Ophrys abeille	08/06/2012	7 pieds	A. Ratié	CEN Allier	Pelouses basiphiles xérothermophiles							Espèce du genre Ophrys la plus fréquente dans la région, mais régresse dans le département de l'Allier

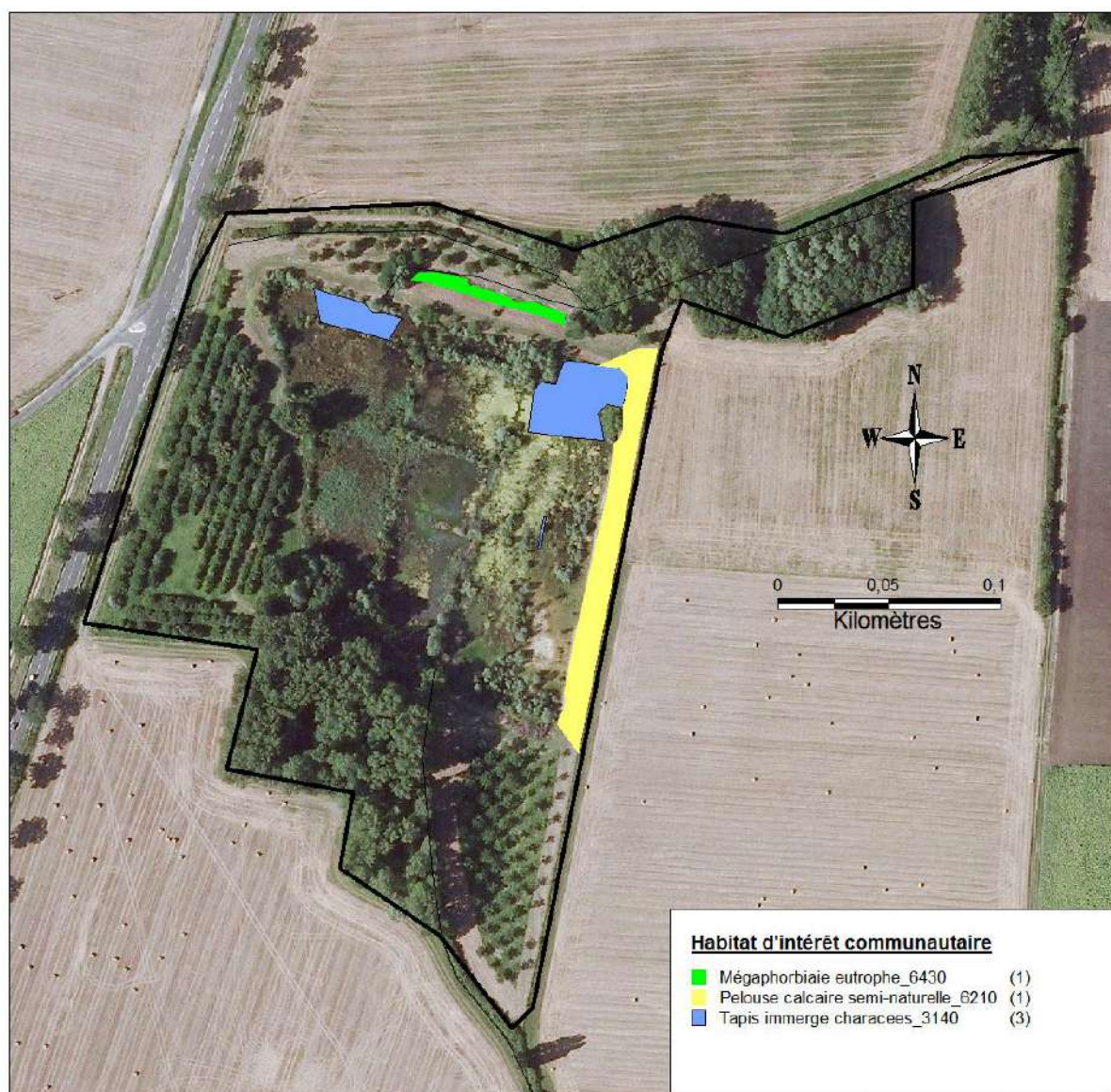
Statuts

LRN : Liste Rouge Nationale (P : espèces prioritaire, S : espèces à surveiller)
 LRR : Liste Rouge Régionale (E : espèces éteintes ou non revue depuis 1980, D : espèces en danger, V : espèces vulnérables, R : espèces rares, S : espèces à surveiller, II : Liste Rouge Secondaire)
 PN : Protection Nationale
 PR : Protection Régionale
 DH : Directive Habitat (annexe II, IV ou V)
Classe de rareté régionale (cf. CBNMC, 2006)
 E : Exceptionnel
 RR : Très Rare
 R : Rare
 PC : Peu Commune
Commentaires de rareté départementale (cf. CBNMC, 2006)

Carte 5 : Localisation des espèces floristiques à enjeux sur le Marais du Verne

Carte 4 : Habitats d'intérêt communautaire sur le Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Source : photo aérienne IGN 2009

CEN Allier – 2012/2013

Carte 5 : Localisation des espèces floristiques à enjeux sur le Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Source : photo aérienne IGN 2009

CEN Allier – 2012/2013

B.1.1.3. Faune

- Oiseaux sur liste rouge nationale

Espèces		Dernière date d'observation	Dernier observateur	Source	Atlas oiseaux nicheurs	Affinités	Statuts		
Nom français	Nom latin						LRN	LRR	DO
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	22/03/2012	A. Ratié	CEN Allier		Milieus imbibés d'eau avec un revêtement herbacé bas	EN		
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>		B. Schirmer	CEN Allier		Zones humides		NT	

Statuts

LRN : Liste Rouge Nationale (RE : Eteint, CR : Au bord de l'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Potentiellement menacé)

LRR : Liste Rouge Régionale (S : espèces sensibles, DE : En Déclin, V : espèces vulnérables, R : espèces rares)

DO : Directive Oiseaux / I : Annexe 1 relatif aux espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS)

Une seule espèce présente sur la liste rouge nationale a été trouvée au marais du Verne : la Bécassine des marais.

Cependant, le Bruant des roseaux est protégé en France et est inscrit à l'annexe II de la convention de Berne.

- Oiseaux potentiellement nicheurs

Espèces		Dernière date d'observation	Dernier observateur	Source	Atlas oiseaux nicheurs	Affinités	Statuts		
Nom français	Nom latin						LRN	LRR	DO
Rousserolle Effarvée	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2010	B. Schirmer	CEN Allier	NPs	Roselières, certaines saulaies des vallées fluviales			
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	2009	B. Schirmer	CEN Allier	NC	Arbres et arbustes protégées par une coque dure : hêtre, érable...			
Canard colverts	<i>Anas platyrhynchos</i>	2009	B. Schirmer	CEN Allier	NP	Partout où il y a un peu d'eau			
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	2009	B. Schirmer	CEN Allier	NC	Lacs, étangs, mares et cours d'eau à végétation dense			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	2011	B. Schirmer	CEN Allier	NC	Milieus humides			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	2011	B. Schirmer	CEN Allier	NC	inféodée à la présence d'eau			
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2012	A. Ratié	CEN Allier	NPs	Formations ligneuses qui associent la présence d'arbres et de buissons			
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	2012	A. Ratié	CEN Allier	NC	Haies, buissons, parcs et jardins, forêts et lisières...			
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	2012	A. Ratié	CEN Allier	NP	Milieus forestiers, avec présence d'une végétation base et dense			
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	2012	A. Ratié	CEN Allier	NP	Principalement dans des cas boisés			

Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	2012	C. Beauclair	CEN Allier	NC	Inféodé au réseau hydrographique			
--------------	----------------------	------	--------------	------------	----	----------------------------------	--	--	--

Biologie (sur site) et Atlas des oiseaux nicheurs d'Auvergne (LPO 2000-2006)

NC : Nicheur certain ; NP : Nicheur probable ; NPs : Nicheur possible ; H : Hivernant ; V : Visiteur ; I : Indéterminé

Nous trouvons 12 espèces d'oiseaux faisant partie de l'atlas des oiseaux nicheurs en Auvergne : ils peuvent être classé nicheur certain, nicheur probable ou nicheur possible.

- Odonates remarquables

Parmi les 24 espèces d'odonates référencées sur le site, 3 espèces déterminantes sont à signaler.

Nom latin	Nom vernaculaire	Dernière date d'observation	Abondance commentaire	Observateur	Source	Statuts des espèces déterminantes ZNIEFF				
						LRR	LRN	PN	DH II	DH IV
<i>Aeshna isoeles</i>	Aeschne isoele	2010	1	A. SOISSONS	CEN Allier	V				
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	2010	2	B. SCHIRMER	CEN Allier	R				
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	2010	5	B. SCHIRMER	CEN Allier	R				

DH : Directive Habitat

Annexe II : Relatif aux espèces animales d'Intérêt Communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Annexe IV : Relatif aux espèces animales d'Intérêt Communautaire qui nécessitent une protection stricte.

PN : Protection nationale (annexe I ou II)

LRN : Liste Rouge Nationale (D : espèce en danger, V : espèce vulnérable, I : Indéterminé)

LRR : Liste Rouge Régionale (E : considéré comme éteint, D : espèces en danger, V : espèces vulnérables, R : espèces rares)



Agrion délicat
Ceriagrion tenellum
Source : CEN Allier



Agrion mignon
Coenagrion scitulum
Source : CEN Allier

- Mammifères

Le site possède un potentiel biologique remarquable. On peut observer la présence du Castor du fait de nombreux barrages sur le site, pouvant provoquer à certaines périodes de l'année des conflits d'usages avec les acteurs environnants (agriculteurs).

Il faut rappeler que toute destruction de cette espèce ou de son habitat est strictement interdite. En effet, le castor ainsi que son milieu de vie sont protégées par des lois nationales et européennes :

- Protégé intégralement en France depuis 1968.
- Convention de Washington (commerces des espèces menacées) 1973.

Bois coupé par le castor
Source : CEN Allier



- Convention de Berne (conservation de la vie sauvage d'Europe) 1979.
- Directive européenne habitats-faune-flore (annexe 2 et 4) 1992.

B.1.2. Evaluation qualitative

Le marais du Verne est une zone humide à forte valeur écologique et source de biodiversité, isolé au cœur de la Limagne.

Il présente une mosaïque de milieux dont la majorité des habitats sont dépendant de la fonctionnalité hydraulique. De fortes variations du niveau d'eau ont été constatées depuis plusieurs années, qui pourraient avoir un impact sur la conservation des habitats aquatiques et amphibies, ainsi que sur la conservation du castor sur le site.

De plus, la dynamique d'évolution de la saulaie provoque la diminution voire la disparition progressive des habitats aquatiques et amphibies à enjeux.

B.1.3. Synthèse des intérêts principaux

Le site se compose d'une diversité de milieux plus ou moins inféodé aux zones humides, néanmoins deux habitats d'intérêt communautaire sont présents, dont leur évolution dépend du niveau d'eau.

La richesse faunistique se caractérise par des espèces liées et inféodées aux milieux humides. Parmi celles-ci on recense une espèce d'oiseau sur liste rouge nationale, trois espèces d'odonates sur liste rouge régionale et le castor qui possède de nombreuses protections, européennes et nationales.

Pour un site de cette taille, la richesse biologique est relativement forte et d'autant plus qu'il est enclavé au cœur de la Limagne et en bordure d'un réseau routier très fréquenté.

B.2. Objectifs majeurs de la gestion

Conserver	La mosaïque de milieux, les habitats et les espèces à enjeux
Améliorer	Les connaissances naturalistes afin de mieux appréhender les enjeux de conservation
Valoriser	Le site auprès des locaux et au niveau pédagogique

Objectif 1 : Conserver La mosaïque de milieux, les habitats et les espèces à enjeux

L'enjeu majeur relève de la préservation des habitats naturels et espèces sauvages présents sur le site et qui sont protégés ou patrimoniaux.

Les principales actions concernent la limitation de la saulaie, qui semble se développer au détriment de la roselière et des milieux aquatiques et amphibies, et la gestion du niveau de l'eau qui est variable depuis plusieurs années. La nécessité de conserver un certain niveau d'eau est relativement urgent puisqu'il permet la présence du castor et des habitats aquatiques et amphibies sur le site.

Dans ce même objectif, il est indispensable d'informer les acteurs locaux sur les enjeux que représentent le marais et ces espèces.

Indicateur de suivi de l'objectif 1 :

- Cartographie d'évolution des milieux et espèces à enjeux
- Variations des surfaces et des populations

Objectif 2 : Améliorer les connaissances naturalistes afin de mieux appréhender les enjeux de conservation

Les actions d'inventaires et de suivi scientifique sont destinées à mieux évaluer les richesses floristiques et faunistiques ainsi que les impacts de la gestion mise en place. Notamment, un inventaire et un suivi orthoptère va permettre d'appréhender la population selon la gestion de fauche.

Indicateur de suivi de l'objectif 2 :

- Nombreux types d'inventaires complémentaires réalisés
- Nombre d'espèces découvertes

Objectif 3 : Valoriser le site auprès des locaux et au niveau pédagogique

L'objectif est de permettre au public qui le souhaite de découvrir le site sous forme de visites guidées. Ces animations leur permettront de mieux connaître les zones humides et la nécessité des actions de gestion entreprise sur le site. Des sorties thématiques pourront également être envisagées : odonates, castor, habitats aquatiques et amphibiens.

Suite à une volonté du maire, ces animations seront ponctuelles afin de limiter la fréquentation sur le site.

Par ailleurs, la conception d'outils de communication est à envisager pour sensibiliser le public qui s'y promène librement. Et pour un meilleur accès au site des panneaux signalétiques seront éventuellement installés. Il est tout de même important de signaler que le stationnement sur le site reste limité et le dérangement peut être néfaste à la conservation du castor sur le site.

Indicateur de suivi de l'objectif 3 :

- Nombre de supports pédagogiques et animations pédagogiques
- Fréquentation lors des animations

B.3. Définition des objectifs détaillés et des actions du plan

Objectifs détaillés	Facteurs d'évolution	Conséquences	Actions	
Objectif 1: Conserver la mosaïque d'habitats, les habitats et les espèces à enjeux				
Préservation du Castor et de ces habitats	Les épisodes secs de plusieurs années provoquent une sous-alimentation en eau du site	Si le site est sous-alimenté en eau, le castor risque de chercher à coloniser d'autres milieux	Veille à une alimentation en eau du site	SE1
			Information et concertation avec les acteurs locaux	VA1
	Evolution de la saulaie, bénéfique pour le castor car ça lui permet d'avoir un garde-manger	La saulaie est favorable au maintien de l'espèce sur le site, il est donc nécessaire de la conserver	Suivie cartographique des habitats	SE2
	Le castor a réalisé 2 huttes dont une sur le marais et une deuxième sur l'Ancoutay. De nombreux barrages ont également été créés par le castor en amont et en aval du site.	La création de barrages peut provoquer des problèmes de niveau d'eau et donc ne pas être favorable à l'activité agricole. De plus, suite à un niveau d'eau plus élevé en amont, des barrages de castor ont été enlevés.	Information et concertation avec les acteurs locaux (agriculteurs,...)	VA1
			Cartographie des habitats du castor et de ses barrages	SE3
La fréquentation peut également être un facteur de dérangement pour le castor et notamment en hiver avec l'activité cynégétique même si celle-ci reste ponctuelle. En revanche peu de dérangement nocturne est à signaler.	Le dérangement sur le site reste limité.	Information et concertation avec les acteurs locaux	VA1	
Maintenir les habitats aquatiques et la roselière	Habitats aquatiques en régression à cause d'une baisse du niveau d'eau, ce qui entraîne une forte évolution de la saulaie. Quant à la roselière elle semble se maintenir.	La saulaie évolue au détriment des milieux aquatiques et de la roselière.	Suivie cartographique des habitats	SE2
			Veille à une alimentation en eau du site	SE1
			Limitation de la saulaie	GH1
Garantir l'alimentation en eau	Le niveau d'eau semble être en régression depuis 3 ans.	Régression des milieux aquatiques à enjeux et de la roselière pouvant souffrir du manque d'eau.	Veille à une alimentation en eau du site	SE1
			Maîtrise du niveau d'eau	GH2
Entretien adapté des milieux boisés et herbacés périphériques	La présence de ces milieux périphérique à la zone humide diversifie le site. Un entretien régulier est réalisé par les agents communaux.	Une gestion non raisonnée des milieux environnants entraîne la diminution et/ou la disparition d'espèces à enjeux.	Adapter les pratiques d'entretien	GH3

Objectifs détaillés	Facteurs d'évolution	Conséquences	Actions	
Objectif 2: Améliorer les connaissances naturalistes afin de mieux appréhender les enjeux de conservation				
Evaluer la diversité d'espèces à enjeux	Les inventaires réalisés n'ont pas permis de mettre en évidence les divers taxons potentiellement présents sur le site	Le recensement des groupes faunistiques et floristiques non inventoriés peut s'avérer précieux pour identifier de nouvelles espèces à enjeux et donc mieux orienter la gestion	Améliorer les connaissances sur la végétation aquatique et amphibie	SE4
			Inventaire chiroptères	SE5
			Inventaire orthoptères	SE6
			Inventaire et suivi oiseaux	SE7
Organiser la mise en œuvre du plan de gestion	Le plan de gestion doit faire l'objet d'un bilan évaluatif final au terme de sa mise en œuvre	A cette occasion, le plan de gestion est renouvelé pour la continuité de la gestion et au besoin réorienté.	Renouveler le plan de gestion	SE8
Evaluer l'effet des mesures de gestion sur la biodiversité générale du site	Les actions de gestion entreprises ont des impacts sur l'évolution des habitats, de la faune et de la flore qu'il est délicat de prévoir	Il est important de mesurer les conséquences de la gestion appliqué sur des groupes floristiques et faunistiques bio-indicateurs	Suivi phytosociologique de la végétation	SE9
			Suivi des populations d'odonates	SE10
			Suivi des populations d'orthoptères	SE11
			Suivi des amphibiens	SE12
Objectif 3: Valoriser le site auprès des locaux et au niveau pédagogique				
Sensibiliser le public aux richesses patrimoniales du site	Site peu connu et aucune signalisation ne l'indique.	Difficile de situer le site.	Envisager la conception d'outils de communication et/ou fléchage du site	VA2
	Malgré un libre accès, le stationnement sur le site semble être relativement restreint.	Fréquentation à limiter pour éviter le dérangement du castor.	Organiser et animer des visites guidées	VA3

SECTION C. Plan de travail

C.1. Opération

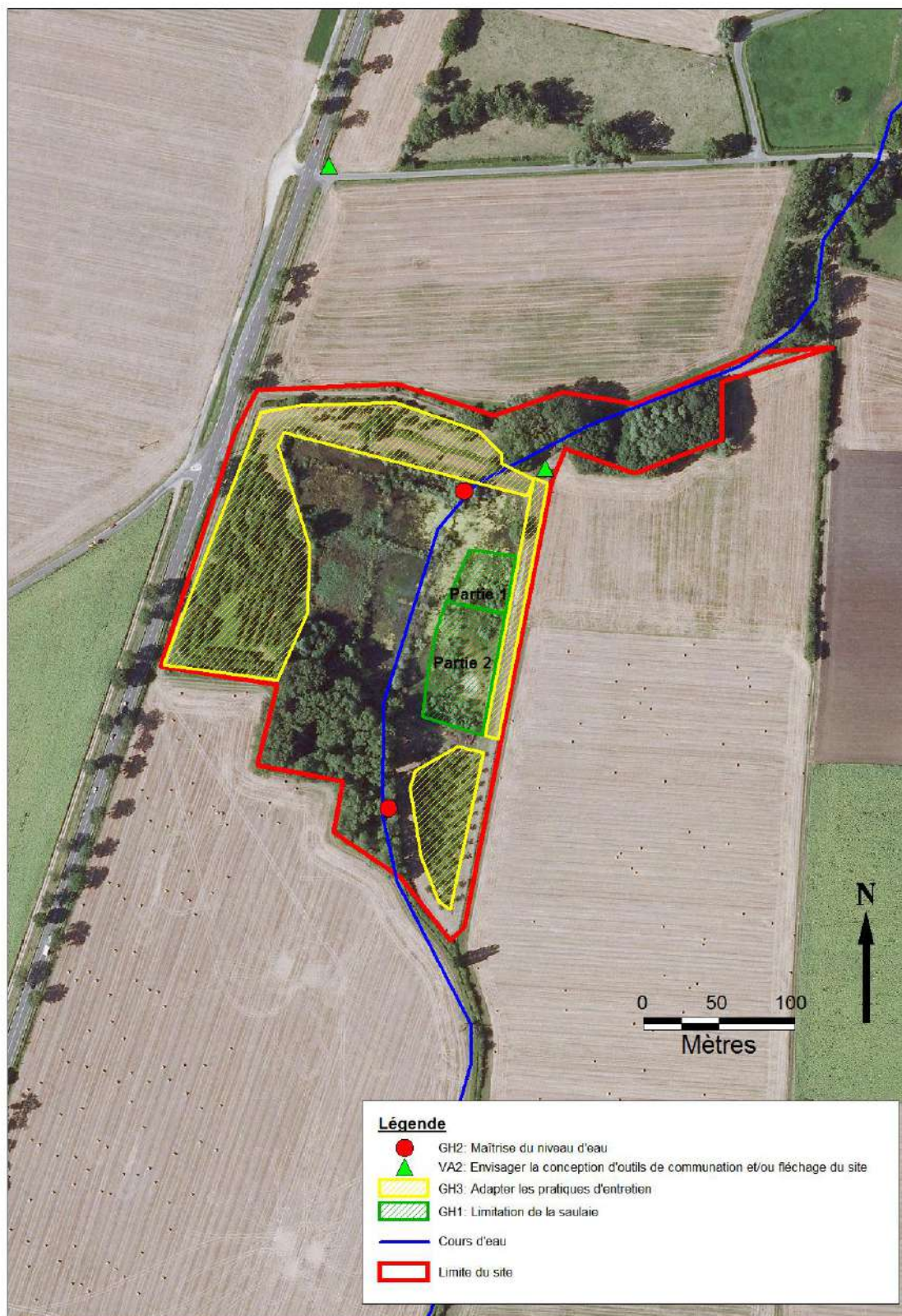
Les opérations prévues au plan de gestion sont présentées ci-après sous la forme de fiches action qui relèvent des quatre problématiques ou thématiques suivantes :

- **GH** : Gestion des habitats et des espèces
- **SE** : Suivi écologique
- **AD** : Suivi technique et administratif
- **VA** : Valorisation touristique et pédagogique

Carte 6 : *Localisation des opérations de gestion sur le Marais du Verne*

Carte 6 : Localisation des opérations de gestion sur le Marais du Verne

Plan de gestion 2013-2017 – Marais du Verne (Saulzet, 03)



Source : photo aérienne IGN 2009

CEN Allier – 2012/2013

GH 1 : Limitation de la saulaie

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Contrôler la progression de la saulaie en cas de menace pour les milieux aquatiques et la roselière

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Evolution de la superficie de saulaie
- ☞ Cartographie d'évolution de la saulaie

Descriptif de l'action :

☞ Arrachage sélectif des rejets et semis de saules et peupliers et/ou débroussaillage d'épuisement de sujets sélectionnés

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Surface d'arrachage ou de débroussaillage
- ☞ Nombre de chantiers réalisés

Habitats/espèces visées : saulaie en concurrence avec les habitats aquatiques et amphibies.

Une partie de la saulaie est à préserver car elle est un garde-manger pour le castor.

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier/ Chantier d'insertion communautaire/ agents communaux/ chantier bénévole/ ESAT de Creuzier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Arrachage mécanique / arrachage manuel**

Cette action sera réalisée sur les saules lors de la descente de sève, entre août et septembre, pour avoir un impact maximum sur les sujets arrachés ainsi qu'une meilleure faisabilité technique. Une première partie « test », la plus proche des milieux aquatiques et amphibies sera arrachée en année N (année civile) afin de juger de l'efficacité de l'action. Si cette dernière est positive, un deuxième passage d'arrachage sur la deuxième partie se fera en année N+2.

L'évacuation des déchets verts est à approfondir.

- **Débroussaillage d'épuisement**

Cette intervention se fera à la suite de l'arrachage mécanique ou manuel, en mai/juin lors de la repousse des rejets autour des sujets maintenus sur pied, sur les 5 années du plan de gestion:

	N		N+1		N+2		N+3		N+4	
	Mai	Août-sept	Mai	Août-sept	Mai	Août-sept	Mai	Août-sept	Mai	Août-sept
Arrachage mécanique ou manuel - Partie 1										
Débroussaillage - Partie 1										
Arrachage mécanique ou manuel - Partie 2										
Débroussaillage - Partie 2										

En fonction des résultats du suivi cartographique des habitats et de l'impact sur le castor, ces actions pourront être réadaptées.

Par ailleurs, un arrachage mécanique est à envisager si les actions manuelles s'avèrent inefficaces et/ou difficiles. Pour réaliser cette action, il est possible que soit sollicitée l'entreprise Trêve de Saint Didier la Forêt.

Territoire concerné : Saulaie

Surface d'application : 0.5 ha

Budget prévisionnel : 7528 euros

N : 2 jours de technicien de gestion = 2*330€= 660€

N+1 : 4 jour de technicien de gestion = 4*340€= 1360€

N+2 : 2 jours de technicien de gestion = 2*350€= 700€

N+3 : 2 jours de technicien de gestion = 2*360€= 720€

N+4 : 2 jours de technicien de gestion = 2*370€= 740€

Frais annexes dont déplacements : 12*(66*0.43€)= 341€

Prestation extérieure (action mécanique)

N : 1 journée de pelle mécanique et exportation= 3000€

Opérations associées : SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 3 : Suivi cartographique des habitats

GH 2 : Maîtrise du niveau d'eau

PRIORITE



Objectif de l'action :

- ☞ Gérer le niveau d'eau afin qu'il soit suffisant pour les habitats et espèces aquatiques et amphibiens

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Augmentation du niveau d'eau
- ☞ Maintien et/ou progression des milieux et espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

- ☞ Surélévation de l'exutoire

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Travaux réalisés pour la rehausse de l'exutoire
- ☞ Différence d'hauteur d'eau avant et après travaux

Habitats/espèces visées : habitats aquatiques et amphibiens, castor, roselière

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier/ Chantier d'insertion communautaire/ agents communaux/ chantier bénévole/ ESAT de Creuzier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Localisation et décapage des sources**

Des sources sont connues au sud du site au niveau du bois attenant à la zone humide. Une localisation précise et une analyse du débit d'écoulement permettrait de mieux appréhender le niveau d'eau sur une année et la gestion. Une action de décapage avec une pelle-mécanique pourrait venir améliorer le débit de ces sources et donc celui de la zone humide située en aval. Ces deux actions seront combinées et effectuées au mois d'août, cependant avant toute action il est indispensable de demander une autorisation de curage du ruisseau.

Les terres évacuées pourront être mise sur le tas des déchets verts déjà présents sur le site.

- **Surélévation de l'exutoire**

Avant toute intervention, il est indispensable de mieux connaître le fonctionnement de l'exutoire.

L'élévation de l'exutoire permettrait de conserver un niveau d'eau favorable à la conservation des habitats aquatiques et amphibiens et du castor.

Participation du chantier d'insertion communautaire du bassin de Gannat pour la mise en place d'une pelle sur l'exutoire.

- **Vérification et amélioration de l'étanchéité de l'exutoire (bonde) au niveau de la hutte du castor**

L'exutoire en question est disposé de manière verticale et une perte de l'eau a pu être constatée. Une vérification de l'étanchéité de l'exutoire est nécessaire avant toute action afin d'analyser les impacts sur le castor, qui y a créé sa hutte. Une action pourrait permettre de diminuer voire stopper la circulation et l'eau ne s'écoulerait que par débordement.

Ces actions pourront être combinées avec l'action d'arrachage de la saulaie.

Territoire concerné : Ancoutay en amont (en bordure du bois attenant à la zone humide)

Surface d'application : Quelques m²

Budget prévisionnel : 754 euros

N+2 : 1.5 jours de technicien de gestion : 1.5*350€= 525€

Frais annexes dont déplacements : 66*0.43€= 29€

Frais de matériaux : 200€ (HT)

Opérations associées :

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 1: Veille à une alimentation en eau du site

GH 3 : Adapter les pratiques d'entretien

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Entretien raisonné des milieux périphériques qui diversifient le site et qui peuvent accueillir des espèces à enjeux

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Augmentation d'espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

☞ Fauche adapté du chemin
☞ Fauche tardive des talus, vergers à noyer et cerisier et plantation ornementale
☞ Entretien doux et adapté dans les autres milieux périphériques à la zone humide

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Surfaces entretenues
☞ Nombre d'arbres coupés et/ou élagués
☞ Nombre de fauche dans l'année

Habitats/espèces visées : milieux périphériques à la zone humide

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier / agents communaux

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Ces actions sont réalisées par les agents communaux :

- **Fauche adapté du chemin**

Cette fauche concerne la partie centrale du chemin qui fait le tour du site. Il est préconisé un premier passage en avril/mai et un second en juillet/août pour avoir un impact le plus faible possible sur les espèces.

- **Fauche tardive**

Trois zones sont concernées par cette fauche tardive : les talus, la végétation herbacée du verger à noyer et à cerisier et la plantation d'espèces ornementales. Il est favorable de réaliser une fauche une fois par an en octobre, voire tous les 2 ans afin de favoriser l'accueil, la diversité et renouvellement en insectes.

- **Entretien doux et adapté**

Cette action consiste à couper en automne/hiver et de manière sélective les branches d'arbres qui peuvent poser un problème pour la sécurité des promeneurs ou le passage des engins. Dans cette action une volonté de maintien des bois morts est également demandée.

Les déchets verts issus de ces coupes peuvent continués d'être entassés sur le site mais plus à l'écart de la partie en eau.

Un calendrier de gestion sera mis à disposition des agents communaux avec une cartographie des zones d'intervention. Une phase de terrain avec les agents communaux pourrait être envisagée pour mieux définir les zones d'entretien et les périodes adaptée à la conservation des milieux et des espèces.

Territoire concerné : milieux boisés et herbacés périphériques

Surface d'application : 2 ha

Budget prévisionnel : 489 euros

N : 1 jour de chargé d'étude = 460€

Frais annexes dont déplacements = $66 \times 0.43 = 29€$

Opérations associées :

SE 2 : Suivi cartographique des habitats

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 1 : Veiller à une alimentation en eau du site

PRIORITE



Objectif de l'action :

- ☞ Contrôler le niveau d'eau sur le site afin de conserver les habitats et espèces à enjeux

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités :

- ☞ Maintien du niveau d'eau
- ☞ Maintien et/ou progression des milieux et espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

- ☞ Relever photographique
- ☞ Mise en place de piézomètre et de règle

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Nombre de piézomètres et règles installés
- ☞ Nombre de contrôles réalisés

Habitats/espèces visées : Habitats aquatiques et semi aquatiques et castor

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier/Pierre Goubet

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

• Relever photographique

Prendre des photos de la zones humides, en un ou plusieurs points précis et prédéfinis, qui seront les mêmes à chaque passage. Plusieurs passages dans l'année seront réalisés afin d'évaluer l'instabilité du niveau d'eau :

- 1 passage tous les 3 mois sur la période de octobre à mai
- 1 passage tous les mois sur la période de juin à septembre

Le suivi photographique se fera tous les ans en respectant les dates de premier relevé et les points.

• Mise en place de piézomètres et de règles

L'installation de piézomètres entre novembre 2013 et novembre 2014 permettra de caractériser le régime limnologique du bassin. Les mesures seront enregistrées toutes les heures ou demi-heures. Le minimum est de poser une ou plusieurs sondes piézométriques dans le fond du bassin, puis éventuellement à l'exutoire après le moine, sur l'affluent principal. Avec un certain nombre de sondes dépendant de la complexité du système, on a la capacité à réaliser un bilan hydrologique et d'appréhender la gestion future. Cette action se fera sous forme de prestation externe par Pierre Goubet avec rédaction du rapport d'analyse.

Dans un même objectif, des règles seront éventuellement mises en place en amont du site sur l'Ancoutay et en aval de l'exutoire. Les mesures seront relevées et analysées sur l'année ainsi que sur les 5 années du plan de gestion.

Territoire concerné : Habitats aquatiques et semi aquatiques ; ruisseau en amont et en aval

Surface d'application :

Budget prévisionnel : 3062 euros

N : 1 jour de chargé d'étude = 460€

N+1 : 1 jour de chargé d'étude = 470€

N+2 : 1 jour de chargé d'étude = 480€

N+3 : 1 jour de chargé d'étude = 490€

N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements = $5 \times (66 \times 0.43) = 142€$

Prestation externe :

N+1 : Rédaction rapport d'analyse = 520€

Opérations associées : GH 2 : Maîtrise du niveau d'eau

SE 9 : Renouveler le plan de gestion

SE 2 : Suivi cartographique des habitats

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Contrôler l'évolution des groupements végétaux et notamment la progression de la saulaie par rapport aux autres habitats et à l'enjeu de préservation du castor

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Dynamique d'évolution des habitats
- ☞ Progression de la saulaie

Descriptif de l'action :

- ☞ Cartographie des différents habitats

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Relevés cartographique

Habitats/espèces visées : Tous les habitats (saulaie)

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Suivi cartographique des grandes unités végétales de l'ensemble du site à effectuer tous les ans à l'aide d'une phase de terrain en période estivale, c'est-à-dire lorsque la végétation est bien développée.
- Un suivi photographique, sur des points fixes, pourra également être mis en place afin d'appréhender la dynamique d'évolution de la saulaie. Cette action sera réalisée de manière identique tous les ans, à chaque suivi cartographique.

La prise en compte des modes de gestion pourra être corrélée aux résultats obtenus pour évaluer leurs impacts respectifs sur les communautés végétales.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 2 545 euros

N : 1 jour de chargé d'étude = 460€

Frais annexes dont déplacements N= 66*0.43= 29€

N+1 : 1 jour de chargé d'étude = 470€

Frais annexes dont déplacements N= 66*0.43= 29€

N+2 : 1 jour de chargé d'étude = 480€

Frais annexes dont déplacements N= 66*0.43= 29€

N+3 : 1 jour de chargé d'étude = 490€

Frais annexes dont déplacements N= 66*0.43= 29€

N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements N= 66*0.43= 29€

Opérations associées :

SE1 : Veille à une alimentation en eau du site

GH 2 : Maîtrise du niveau d'eau

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 3 : Cartographie des habitats du Castor et de ses barrages

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Localiser les habitats et les barrages du castor afin d'adapter la gestion du site en fonction de ces besoins et des activités agricoles

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Conservation du castor
- ☞ Maintien du castor sur le site
- ☞ Extension des habitats du castor sur des milieux annexes au site

Descriptif de l'action :

- ☞ Cartographie des huttes et des barrages du castor afin d'évaluer sa colonisation sur le site
- ☞ Suivi cartographique des barrages enlevés pour juger des impacts sur la conservation du castor

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Nombre de huttes et de barrages
- ☞ Relevés cartographique

Habitats/espèces visées : tout le site, notamment le réseau hydrographique et la zone humide

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- **Cartographie des huttes et des barrages**

Cette action de cartographie des huttes et des barrages se fera une fois par an sur toute la période du plan de gestion et pourra être réalisé lors de la phase terrain de la cartographie des habitats. Des photographies pourront être prise afin de numéroté et de caractériser chaque barrages et huttes.

- **Suivi cartographique des barrages enlevés**

Il a pu être constaté que des barrages de castor, situés sur le réseau hydraulique amont et aval du site, avaient été enlevés. C'est dans un objectif de conservation du castor qu'un suivi cartographique daté mettra en évidence la fréquence de suppression des barrages. En lien avec les agents de terrain de l'ONCFS, des mesures de protection et de verbalisation pourront être envisagées.

En complément de ces actions, une prospection des indices de présence du Campagnol amphibie sera effectuée. La présence de cette espèce permettra d'apporter une valeur écologique supplémentaire au site.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 2545 euros

N : 1 jour de chargé d'étude= 460€
N+1 : 1 jour de chargé d'étude = 470€
N+2 : 1 jour de chargé d'étude = 480€
N+3 : 1 jour de chargé d'étude = 490€
N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements = $5 \times (66 \times 0.43) = 145€$

Opérations associées :

VA 1 : Information et concertation avec les acteurs locaux
SE 1 : Veille à une alimentation en eau
SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 4 : Améliorer les connaissances sur la végétation aquatique et amphibie

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Evaluer la diversité de milieux et d'espèces à enjeux

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Nombre d'espèces découvertes et/ou à enjeux

Descriptif de l'action :

☞ Inventaire de terrain

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre de prospection

Habitats/espèces visées :

Milieux aquatiques et amphibies

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier/ CBNMC

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement
CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Relevés de terrain et identification des espèces en année N et N+4. Les nouvelles espèces seront intégrées à la base de données du Conservatoire et au plan de gestion pour juger de l'évolution du nombre d'espèces et des enjeux de gestion future.

Un approfondissement des connaissances sur les characées pourraient également être bénéfique afin de connaître les enjeux de ces espèces sur le site.

Une journée d'inventaire pourra être envisagée avec le Conservatoire Botanique du Massif Central.

Cet inventaire peut éventuellement être fait lors du suivi cartographique des habitats.

Territoire concerné : Habitats aquatiques et amphibies

Surface d'application : 2.2 ha

Budget prévisionnel : 1017 euros

N : 1 jour de chargé d'étude = 460€

N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements = $2 \times (66 \times 0.43) = 57€$

Opérations associées :

SE 2 : Suivi cartographique des habitats

SE 10 : Suivi phytosociologique de la végétation

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 5 : Inventaire chiroptères

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Mesurer l'évolution du peuplement de chiroptères en fonction de la gestion du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Nombre d'espèces de chauve-souris inventoriées

☞ Nombre d'espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

☞ Inventaire aléatoire et exhaustif de la population de chiroptères

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre d'inventaires réalisés

Habitats/espèces visées :

Milieux boisés, vergers, plantation ornementale

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Il semble que le site soit utilisé par les chauves-souris comme terrain de chasse pendant l'été.

Afin d'améliorer les connaissances naturalistes, un inventaire qualitatif et/ou quantitatif au détecteur à ultrason sera effectué avec un passage en juin et un second en septembre sur l'année N+2.

La prospection se fera à partir de la tombée de la nuit ainsi qu'une analyse de la population.

Dans un même objectif d'amélioration des connaissances naturalistes et d'identification d'espèces à enjeux, une recherche de coléoptères saproxyliques serait à envisager lors de ces 2 passages d'inventaire chiroptère. En effet, les différentes zones boisées et haies du site pourraient être bénéfiques à l'accueil de ces insectes.

La méthode consistera à la prospection d'arbres creux, à cavités et arbres morts de manière aléatoire.

Territoire concerné : Tout le site mais priorité pour les milieux boisés

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 1257 euros

N+2 : 2,5 jours de chargé d'étude : $2,5 \times 480\text{€} = 1200\text{€}$

Frais de déplacement : $2 \times (66 \times 0.43) = 57\text{€}$

Opérations associées : SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 6 : Inventaire orthoptères

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Mesurer l'évolution du peuplement d'orthoptères en fonction de la gestion du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Nombre d'espèces d'orthoptères

☞ Nombre d'espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

☞ Mesurer grâce à des inventaires précis l'évolution du peuplement d'orthoptères sur le site et en déduire l'impact de la gestion mise en œuvre sur ce groupe biologique. Interpréter ensuite à l'aide du caractère bio-indicateur de ces groupes les modifications du milieu proprement dit.

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre d'inventaires d'orthoptères réalisés

Habitats/espèces visées :

Espèces d'orthoptères inféodées aux milieux ouverts

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réaliser un inventaire semi-quantitatif des Orthoptères au mois d'août selon la méthode et la typologie proposées par E. BOITIER (déterminations sonores et visuelles sur les 10 stations pré-localisées représentant des faciès de végétation homogènes avec attribution d'un indice d'abondance 1, 2 ou 3).

Ces inventaires se feront en un seul passage sur la période août/septembre.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : Plusieurs stations homogènes

Budget prévisionnel : 1897 euros

N : 4 jours de chargé d'étude : $4 \times 460\text{€} = 1840\text{€}$

Frais de déplacement : $2 \times (66 \times 0.43) = 57\text{€}$

Opérations associées : SE 12 : Suivi des populations d'orthoptères

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 7 : Inventaire et suivi oiseaux

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Mesurer l'évolution du peuplement d'oiseaux en fonction de la gestion du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Nombre d'espèces d'oiseaux

☞ Nombre d'espèces à enjeux

Descriptif de l'action :

☞ Mesurer grâce à des inventaires ornithologiques précis le peuplement d'oiseaux sur le site et en déduire l'impact de la gestion mise en œuvre sur ce groupe biologique.

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre d'inventaires réalisés

Habitats/espèces visées :

Espèces d'oiseaux inféodés aux milieux humides

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Mise en place du protocole Indices Ponctuels d'Abondance (désignation du nombre de couples nicheurs) :

- Détermination de points d'écoute fixes sur des milieux homogènes, en veillant à une bonne représentativité de l'ensemble des habitats
- Réalisation de quatre passages très tôt le matin et dans des conditions météorologiques favorables pour chaque inventaire, en début de saison entre le 25 et le 30 avril pour les nicheurs précoces, entre le 8 mai et le 20 juin pour les nicheurs tardifs, puis en septembre et octobre pour les hivernants
- Prise en compte des contacts complémentaires obtenus sur le terrain en dehors de ce protocole

Lors de cette action, il sera recherché la Rousserole effarvate afin d'évaluer l'état de conservation de la Roselière.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : Plusieurs stations homogènes

Budget prévisionnel : 4638 euros

Inventaire :

N+1 : 3 jours de chargé d'étude : 3*470€= 1410€

Frais de déplacement : 3*(66*0.43)= 86€

Suivi :

N+3 : 3 jours de chargé d'étude : 3*490€= 1470€

Frais de déplacement : 3*(66*0.43)= 86€

N+4 : 3 jours de chargé d'étude : 3*500€= 1500€

Frais de déplacement : 3*(66*0.43)= 86€

Opérations associées : SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 8 : Renouveler le plan de gestion

PRIORITE



Objectif de l'action :

- ☞ Evaluer et renouveler le Plan de gestion

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Evaluation du Plan de gestion initial

Descriptif de l'action :

- ☞ Estimer dans un premier temps, à partir des résultats des suivis écologiques et administratifs, l'efficacité et l'intérêt des actions conduites au regard des objectifs initialement fixés. Rédiger ensuite un nouveau Plan de Gestion quinquennal destiné à poursuivre, adapter voire corriger la première version.

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Plan de Gestion réactualisé

Habitats/espèces visées : Gestion de l'ensemble du site

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/
autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

- Evaluation des résultats des opérations de suivi afin de mesurer l'efficacité du premier Plan de Gestion
- Rédiger de manière adaptée un nouveau Plan de Gestion réactualisé

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 2000 euros

N+4 : 4 jours de chargé d'étude : 4*500€= 2000€

Opérations associées :

- SE 6 : Inventaire chiroptères
- SE 7 : Inventaire orthoptères
- SE 8 : Inventaire oiseaux
- SE 10 : Suivi phytosociologique de la végétation
- SE 11 : Suivi odonates
- SE 2 : Suivi cartographique des habitats
- SE 12 : Suivi des populations d'orthoptères
- SE 3 : Cartographie des habitats du castor et de ses barrages
- SE 13 : Suivi des amphibiens

SE 9 : Suivi phytosociologique de la végétation

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Evaluer l'effet des mesures de gestion sur l'ensemble des milieux du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Interprétation de relevés phytosociologiques et des cartographies

Descriptif de l'action :

☞ Définir l'appartenance et la représentativité phytosociologiques des habitats (sur la surface minimale définie par habitat et en une zone précise) et évaluer ainsi l'évolution de leur composition floristique et de leur état de conservation, en lien avec l'impact des opérations de gestion entreprises.

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre de relevés phytosociologiques et cartographiques

Habitats/espèces visées :

Habitats à enjeux, déterminants ZNIEFF et remarquables aux plans régionaux et départementaux.

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/
autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réalisation de relevés phytosociologiques sur des placettes permanentes homogènes et en nombre suffisant pour être représentatif de l'habitat permettant, sur les formations herbacées, un recensement des espèces suffisamment significatif. L'interprétation comparative des différents relevés phytosociologiques se fera à l'aide des coefficients d'abondance-dominance de BRAUN-BLANQUET.

Appliquer sur les placettes de suivi la méthode des relevés en phytosociologie sigmatiste (T. CORNIER), à raison de deux passages sur les 5 ans.

La prise en compte des modes de gestion pourra être corrélée aux résultats obtenus pour évaluer leurs impacts respectifs sur les communautés végétales.

Territoire concerné : Milieux aquatiques et amphibies et les zones à characées

Surface d'application : 2.5 ha

Budget prévisionnel : 1958 euros

N+1 : 2 jours de chargé d'étude : $2 \times 460\text{€} = 920\text{€}$

Frais annexes dont déplacements : $66 \times 0.43 = 29\text{€}$

N+3 : 2 jours de chargé d'étude : $2 \times 490\text{€} = 980\text{€}$

Frais annexes dont déplacements : $66 \times 0.43 = 29\text{€}$

Opérations associées : SE 5 : Améliorer les connaissances sur la végétation aquatique et amphibie
SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 10: Suivi des populations d'odonates

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Evaluer l'effet des mesures de gestion sur la population d'odonates du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Augmentation du nombre d'espèces d'odonates observés
- ☞ Augmentation du nombre d'espèces à enjeux (protection, rareté, patrimoniale...)

Descriptif de l'action :

☞ Mesurer grâce à des inventaires précis l'évolution du peuplement d'odonates sur le site et en déduire l'impact de la gestion mise en œuvre sur ce groupe biologique. Interpréter ensuite à l'aide du caractère bio-indicateur de ces groupes les modifications du milieu proprement dit.

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre d'inventaires d'odonates réalisés

Habitats/espèces visées :

Espèces d'odonates sur les milieux humides

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/
autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Inventaires qualitatifs des imagos d'odonates avec 4 passages sur une année, répartis entre mi-mai et mi-août. Les indices de reproduction et l'abondance approximative pour chaque espèce seront relevés. Les exuvies pourront être prélevées pour analyse.

Ce suivi sera réalisé tous les 2 ans c'est-à-dire en année N+2 et N+4.

Territoire concerné : Milieux humides

Surface d'application : Passages saisonniers successifs, en ciblant les zones favorables

Budget prévisionnel : 2678 euros

N+2 : 2.5 jours de chargé d'étude : $2.5 \times 480\text{€} = 1200\text{€}$

Frais annexes dont déplacements N= $4 \times (66 \times 0.43) = 114\text{€}$

N+4 : 2.5 jours de chargé d'étude : $2.5 \times 500\text{€} = 1250\text{€}$

Frais annexes dont déplacements N= $4 \times (66 \times 0.43) = 114\text{€}$

Opérations associées : SE 7 : Renouveler le plan de gestion

SE 11 : Suivi des populations d'orthoptères

PRIORITE



Objectif de l'action :

- ☞ Evaluer l'effet des mesures de gestion sur la biodiversité du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Liste des espèces d'orthoptères observés, mentionnant leurs indices de rareté et leurs statuts de protection éventuels

Descriptif de l'action :

- ☞ Mesurer grâce à des inventaires précis l'évolution du peuplement d'orthoptères sur le site et en déduire l'impact de la gestion mise en œuvre sur ce groupe biologique. Interpréter ensuite à l'aide du caractère bio-indicateur de ces groupes les modifications du milieu proprement dit.

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Nombre d'inventaires d'orthoptères réalisés

Habitats/espèces visées :

Espèces d'orthoptères inféodés aux milieux

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Réaliser un inventaire semi-quantitatif des Orthoptères au mois d'août selon la méthode et la typologie proposées par E. BOITIER (déterminations sonores et visuelles sur les 10 stations pré-localisées représentant des faciès de végétation homogènes avec attribution d'un indice d'abondance 1, 2 ou 3).
Ces inventaires se feront en un seul passage sur la période août/septembre.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : Plusieurs stations homogènes

Budget prévisionnel : 2057 euros

N+4 : 4 jours de chargé d'étude : $4 \times 500\text{€} = 2000\text{€}$

Frais de déplacement : $2 \times (66 \times 0.43) = 57\text{€}$

Opérations associées :

SE 7 : Inventaire orthoptères

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

GH 3 : Adapter les pratiques d'entretien

SE 12 : Suivi des amphibiens

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Evaluer l'effet des mesures de gestion sur la biodiversité du site

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Liste des espèces d'amphibiens observés, mentionnant leurs indices de rareté et leurs statuts de protection éventuels

Descriptif de l'action :

☞ Mesurer grâce à des inventaires précis l'évolution du peuplement d'amphibiens sur le site et en déduire l'impact de la gestion mise en œuvre sur ce groupe biologique. Interpréter ensuite à l'aide du caractère bio-indicateur de ces groupes les modifications du milieu proprement dit.

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre de prospections réalisées

Habitats/espèces visées :

Milieux aquatiques et amphibiens

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%) / subventions communales / autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Prospection nocturne sous forme de 2 passages : février/mars et fin avril. Méthode de capture des individus au filet et/ troubleau et écoute des chants.

Territoire concerné : Zone humide

Surface d'application : 2.2 ha

Budget prévisionnel : 807 euros

N+4 : 1.5 jours de chargé d'étude : $1.5 \times 500\text{€} = 750\text{€}$

Frais de déplacement : $2 \times (66 \times 0.43) = 57\text{€}$

Opérations associées : GH 2 : Maîtrise du niveau d'eau

SE 1 : Veille à une alimentation en eau du site

SE 7 : Renouveler le plan de gestion

VA 1: Information et concertation avec les acteurs locaux

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Rencontre avec les agriculteurs, les agents communaux, les chasseurs... pour information sur les enjeux de préservation du castor et de ses habitats

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Gestion concertée avec les différents acteurs

Descriptif de l'action :

☞ Réunion d'information et concertation avec les acteurs

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre de rencontre avec les acteurs

Habitats/espèces visées : Ensemble du site, Castor

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Rencontre individuelle ou en groupe avec les acteurs du site afin de sensibiliser sur la préservation du castor et de présenter les différentes actions du Conservatoire sur le site.

Cet échange permettra une meilleure prise en compte des activités et des attentes de chacun dans la gestion actuelle et future du site.

Eventuellement associé les acteurs locaux dans la réalisation de certaines actions.

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 3031 euros

N : 2 jours de chargé d'étude = $2 \times 460\text{€} = 920\text{€}$

N+1 : 1 jour de chargé d'étude = 470€

N+2 : 1 jour de chargé d'étude = 480€

N+3 : 1 jour de chargé d'étude = 490€

N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements = $6 \times (66 \times 0.43) = 171\text{€}$

Opérations associées : SE 3 : Cartographie des habitats du castor et de ses barrages
SE 7 : Renouveler le plan de gestion

VA 2 : Envisager la conception d'outils de communication et/ou fléchage du site

PRIORITE



Objectif de l'action :

☞ Equiper le site d'outils d'information afin de faire découvrir les richesses du site au public

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

☞ Equipements installés

Descriptif de l'action :

☞ Conception et installation de panneaux et/ou fléchage de signalisation du site afin de permettre aux visiteurs de mieux connaître les zones humides

Indicateurs d'évaluation de l'action

☞ Nombre de panneaux installés

Habitats/espèces visées :

Depuis la route et à l'entrée du site

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier/ Chantier d'insertion communautaire/ agents communaux/ chantier bénévole/ ESAT de Creuzier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Deux types d'outils sont envisagés, privilégiant l'emploi de matériaux durables (mobiliers en bois éco-certifié PEFC ou FSC non traité – châtaignier ou chêne ; surfaces d'information minérales avec encres végétales et vernis biologiques) :

- 2 panneaux de signalisation routiers dont la localisation est à déterminer (un premier dans le centre de Saulzet et un second sur la départementale 2009)
- 1 panneau d'accueil à l'entrée du site sur la richesse des zones humides et l'écologie du castor

L'installation de la signalétique routière d'orientation vers le site pourra éventuellement être prise en charge par la mairie de Saulzet.

Territoire concerné : Route et chemin d'accès au site

Surface d'application : Localisation ponctuelle

Budget prévisionnel : 5887 euros

Conception graphique :

N+1 : 3 jours de chargé d'étude : 3*470€= 1410€

N+2 : 3 jours de chargé d'étude : 3*480€= 1440€

Pose :

N+2 : 1 jour de technicien de gestion = 350€

Frais annexes dont déplacements : 2*(66*0.43)= 57€

Panneau d'accueil – prestation extérieure :

N+2 : Conception= 1200€ (HT)

Réalisation= 1200€ (HT)

Panneaux de signalisation – prestation extérieure :

N+2 : 2*115€ (HT)= 230€

Opérations associées : VA 3 : Organiser et animer des visites guidées

VA 3 : Organiser et animer des visites guidées

PRIORITE



Objectif de l'action :

- ☞ Sensibiliser le public aux richesses patrimoniales lors d'animations guidées

Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités

- ☞ Visites guidées mises en place

Descriptif de l'action :

- ☞ Organisation ponctuelle de visites guidées

Indicateurs d'évaluation de l'action

- ☞ Nombre de personnes lors des animations
- ☞ Nombre d'animations organisées

Habitats/espèces visées : Sensibilisation aux richesses du site et aux moyens mis en œuvre pour les préserver et les valoriser

Acteurs de la mise en œuvre :

CEN Allier

Cadre politique :

Convention de partenariat CEN Allier / Mairie de Saulzet

Types de financements mobilisables :

CPO (70%)/ subventions communales/ autofinancement CEN Allier

MODALITES DE MISE EN OEUVRE :

Moyens proposés :

Organisation de deux animations nature à la demi-journée à répartir sur les 5 années, à destination du grand public et/ou des scolaires et sur des thèmes naturalistes porteurs :

- Découverte de la flore aquatique et amphibie
- Visite guidée du site et introduction au contexte local et à sa gestion
- Recherche et identification de la faune et des traces (libellules, castor...)
- Animations à destination des enfants

Territoire concerné : Ensemble du site

Surface d'application : 4.80 ha

Budget prévisionnel : 1038 euros

N+2 : 1 jour de chargé d'étude = 480€

N+4 : 1 jour de chargé d'étude = 500€

Frais annexes dont déplacements : $2 \times (66 \times 0.43) = 58€$

Opérations associées :

VA 2 : Envisager la conception d'outils de communication et/ou fléchage du site

C.2. Plan de travail

Code	Opération	N	N+1	N+2	N+3	N+4	Total HT / opération
GH 1	Limitation de la saulaie	3718 €	1 476 €	758 €	778 €	798 €	7 528 €
GH 2	Maîtrise du niveau d'eau			754 €			754 €
GH 3	Adapter les pratiques d'entretien	489 €					489 €
SE 1	Veille à une alimentation en eau du site	489 €	1 019 €	509 €	519 €	529 €	3 065 €
SE 2	Suivi cartographique des habitats	489 €	499 €	509 €	519 €	529 €	2 545 €
SE 3	Cartographie des habitats du castor et de ses barrages	489 €	499 €	509 €	519 €	529 €	2 545 €
SE 4	Améliorer les connaissances sur la végétation aquatique et amphibie	489 €				529 €	1 018 €
SE 5	Inventaire chiroptères			1 257 €			1 257 €
SE 6	Inventaire orthoptères	1 897 €					1 897 €
SE 7	Inventaire et suivi oiseaux		1 496 €		1 556 €	1 586 €	4 638 €
SE 8	Renouveler le plan de gestion					2 000 €	2 000 €
SE 9	Suivi phytosociologique de la végétation		949 €		1 009 €		1 958 €
SE 10	Suivi des populations d'odonates			1 314 €		1 364 €	2 678 €
SE 11	Suivi des populations d'orthoptères					2 057 €	2 057 €
SE 12	Suivi des amphibiens					807 €	807 €
VA 1	Information et concertation avec les acteurs locaux	978 €	499 €	509 €	519 €	529 €	3 034 €
VA 2	Envisager la conception d'outils de communication et/ou fléchage du site		1 410 €	4477 €			5887 €
VA 3	Organiser et animer des visites guidées			509 €		529 €	1 038 €
TOTAL		9 038 €	7 847 €	11 105 €	5 419 €	11 786 €	45 195 €

Bibliographie

ANTONNETTI Ph., BRUGEL E., KESSLER F., BARBE J.P. & TORT M., 2006. – Atlas de la flore d'Auvergne. Conservatoire Botanique du Massif Central (CBNMC), 984 p.

BACHELARD P. & FOURNIER F., 2008. – Papillons du Puy-de-Dôme. Atlas écologique des Rophalocères et Zyènes. Editions Revoir, Nohanent, 232 p.

BISSARDON M. & GUIBAL L., 1997. – CORINE biotopes. Version originale. Types d'habitats français. Ecole nationale du génie rural des eaux et forêts / Muséum national d'histoire naturelle, 217 p.

BLAMEY M. & GREY-WILSON Ch., 1991. – La Flore d'Europe occidentale. Arthaud, Paris, 544 p.

Commission Européenne, 1999. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 15 / 2. Office des Publications officielles des Communautés Européennes, 132 p.

CORDONNIER S., Actualisation mars 2006. Statut de la faune, de la flore et des habitats – Listes de référence à utiliser. Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA), 35 p.

GERMAIN R., 1994. – Gannat et sa région- Naissance et développement d'une cité. Société culturelle Gannat, 499 p.

Liste des annexes

Annexes N°1 : Liste des espèces floristique du Marais du Verne

Annexes N°2 Liste des espèces faunistique du Marais du Verne

Annexes N°1 : Liste des espèces floristiques du Marais du Verne

Nom latin	Nom vernaculaire	A. Ratié	Date	Date
<i>Acer campestre</i> L.	Erable champêtre	*		08/06/2012
<i>Arctium lappa</i> L.	Grande bardane	*		08/06/2012
<i>Alnus glutinosa</i> L.	Aulne glutineux	*		08/06/2012
<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffm.	Anthriscus des bois ou Cerfeuil sauvage	*		08/06/2012
<i>Bromus</i> sp.	Brome	*		08/06/2012
<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	Laîche des marais	*	31/05/2012	
<i>Carex echinata</i> Murrey	Laîche étoilée	*		08/06/2012
<i>Carex elata</i> (stricta) L.	Laîche élevée	*	31/05/2012	
<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissée	*		08/06/2012
<i>Carex otrubae</i> Podp.	Laîche cuivrée	*		08/06/2012
<i>Carex ovalis</i> Gooden.	Laîche à épis ovales	*		08/06/2012
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laîche vésiculeuse	*	31/05/2012	
<i>Carpinus betulus</i> L.	Charme	*		08/06/2012
<i>Centaurea nigra</i> L.	Centauree noir	*		08/06/2012
<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin	*		08/06/2012
<i>Coronilla varia</i> L.	Coronille bigarrée	*		08/06/2012
<i>Coryllus avellana</i> L.	Noisetier	*		08/06/2012
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne	*		08/06/2012
<i>Crépis</i> ou <i>Taraxacum</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	*	31/05/2012	
<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	*		08/06/2012
<i>Elaeagnus angustifolia</i> L.	Olivier de bohème	*		08/06/2012
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère à foulon	*		08/06/2012
<i>Equisetum</i> sp.	Prêle	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne élevé	*		08/06/2012
<i>Galium aparine</i> L.	Gratteron	*		08/06/2012
<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	*		08/06/2012
<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	*		08/06/2012
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre	*		08/06/2012
<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	*		08/06/2012
<i>Hypochaeris radicata</i> L.	Porcelle enracinée ou Salade de porc	*		08/06/2012
<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris faux acore	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Juglans regia</i> L.	Noyer commun	*		08/06/2012
<i>Juncus acutiformis</i> L.		*		31/05/2012
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars ou diffus	*		08/06/2012
<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Knautia arvensis</i> L.	Knautie des champs	*		08/06/2012
<i>Lapsana communis</i> L.	Lampsane commune	*		08/06/2012

<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	*		08/06/2012
<i>Leontodon</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Marguerite commune	*		08/06/2012
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène	*		08/06/2012
<i>Lycopus europaeus</i> L.	Lycophe d'Europe	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Medicago</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Mentha aquatica</i> L.	Menthe aquatique	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Myosotis</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Ophrys apifera</i> var. <i>apifera</i>	Ophrys abeille	*		08/06/2012
<i>Ophrys apifera</i> var. <i>aurita</i>	Ophrys abeille	*		08/06/2012
<i>Orobanch</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Phalaris arundinacea</i> L.	Baldingère faux-roseau	*		08/06/2012
<i>Phragmites australis</i> L.	Roseau commun	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Picris hieracioides</i> L.	Picris fausse épervière	*		08/06/2012
<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Plantago major</i> L.	Plantain majeur	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Populus x canadensis</i>	Peuplier	*		08/06/2012
<i>Potamogeton crispus</i> L.	Potamot crépu	*		08/06/2012
<i>Potentilla</i> sp.	Potentille sp.	*	31/05/2012	
<i>Primula veris</i> L.	Coucou	*	31/05/2012	
<i>Prunus avium</i> L.	Merisier	*		08/06/2012
<i>Prunus spinosa</i> L.	Prunellier	*		08/06/2012
<i>Pulicaria dysenterica</i> L.	Pulicaire dysentérique	*		08/06/2012
<i>Ranunculus acris</i> L.	Renoncule âcre	*		08/06/2012
<i>Ranunculus sceleratus</i> L.	Renoncule scélérate	*		08/06/2012
<i>Robinia pseudoaccacia</i> L.	Robinier faux accacia	*		08/06/2012
<i>Rosa canina</i> L.	Eglantier	*		08/06/2012
<i>Rubus fruticosus</i>	Ronce commune	*		08/06/2012
<i>Rumex crispus</i> L.	Patience crépue	*		08/06/2012
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	Patience à feuilles obtuses			
<i>Rumex</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Salix babylonica</i> L.	Saule pleureur	*		08/06/2012
<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	*		08/06/2012
<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	*		08/06/2012
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé	*		08/06/2012
<i>Solanum dulcamara</i> L.	Vigne de Judée	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Sonchus arvensis</i> L.	Laiteron des champs	*		08/06/2012
<i>Sparganium erectum</i> L.	Rubaniér d'eau	*	31/05/2012	08/06/2012
<i>Symphytum</i> sp.		*		08/06/2012
<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle rampant	*		08/06/2012
<i>Tussilago farfara</i> L.	Tussilage	*		02/03/2012
<i>Typha latifolia</i> L.	Massette à larges feuilles	*		08/06/2012
<i>Urtica dioica</i> L.	Ortie dioïque	*		08/06/2012
<i>Veronica anagallis-aquatica</i> L.	Mouron d'eau	*		08/06/2012
<i>Vicia sepium</i> L.	Vesce des haies	*		08/06/2012

<i>Vicia sp.</i>	Vesce	*	31/05/2012	
	Algue verte	*		08/06/2012
	Characées sp.	*		08/06/2012
	Graminées sp.	*		08/06/2012
	Oenanthe sp.	*		08/06/2012
	Olivier de bohême			08/06/2012
<i>Arbres sp. (Plantation)</i>		*		08/06/2012
	Orobanche sp.	*		08/06/2012

Annexes N°2 : Liste des espèces faunistiques - Marais du Verne

Lépidoptères

Liste des lépidoptères - Site du marais du Verne								
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut des espèces						2012
		LRR	LRN	PN	DH II	DH II	LA	
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>							x
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>							x
Tircis	<i>Parage aegeria</i>							x
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>							x
Paon du jour	<i>Inachis io</i>							x
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>							x
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>							x
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>							x

Odonates

Liste des odonates - Site du marais du Verne									
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut des espèces						2010	2012
		LRR	LRN	PN	DH II	DH II	LA		
Aesche affine	<i>Aeshna affinis</i>							x	
Aesche isocèle	<i>Aeshna isocetes</i>	V						x	
Aeshna sp.	<i>Aeshna sp.</i>							x	
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>							x	x
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens splendens</i>							x	
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>						X	x	
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>	R						x	
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>							x	x
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	R						x	

Libellule écarlate	<i>Crocothemis erythraea</i>							x	
Agrion porte coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>							x	
Naiade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>							x	
Agrion elegant	<i>Ischnura elegans</i>							x	x
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>							x	x
Leste fiancé	<i>Lestes sponsa</i>							x	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>							x	x
Libellule à quatre taches	<i>Libellula quadrimaculata</i>							x	
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>							x	
Orthetrum à stylets blancs	<i>Orthetrum albystilum</i>							x	x
Orthetrum brun	<i>Orthetrum bruneum</i>							x	
Orthetrum bleuissant	<i>Orthetrum caeruleum</i>							x	
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>							x	
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>							x	
Sympetrum à nervures rouges	<i>Sympetrum fonscolombii</i>							x	
Sympetrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>							x	
Sympétrum strié	<i>Sympetrum striolatum</i>								x
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>								x

Oiseaux

Liste des oiseaux - Site du marais du Verne														
Nom vernaculaire	Nom latin	Statut des espèces						Atlas oiseaux nicheurs	2009	2010	2011	2012	2013	
		LRR	LRN	PN	DH	DO	LA							
Rousserolle Effarvate	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>							NPs		*				
Grosbec casse-noyaux	<i>Coccothraustes coccothraustes</i>							NC	*					
Canard colverts	<i>Anas platyrhynchos</i>							NP	*					
Gallinule Poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>							NC	*					
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>										*			
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>							NC			*			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>							NC			*			

Becassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>		EN									*	
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>							NPs				*	
Merle noir	<i>Turdus merula</i>							NC				*	
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>							NP				*	
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>							NP				*	
Heron cendré	<i>Ardea cinerea</i>							NC				*	
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	NT	LC	*									*
Sarcelle d'été													*

Amphibiens

Inventaires amphibiens								
Nom latin	Nom vernaculaire	A. Ratié	Date	LRR	LRN	PN	DH II	DH IV
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	*	22/03/2012					
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	*	22/03/2012					

Mammifères

Inventaires mammifères					
Nom latin	Nom vernaculaire	B. Schirmer	Date	A. Ratié	Date
<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	Traces (arbres coupés, barrages...)	2010	*	2012
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	Traces		*	22/03/2012